Nations Unies S/PV.6816



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6816e séance

Mercredi 25 juillet 2012, à 10 h 15
New York

Président :	M. Osorio	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

12-43814 (F)





La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arabie saoudite, de l'Australie, du Brésil, du Canada, de Cuba, de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Kazakhstan, du Liban, de la Malaisie, des Maldives, de la Norvège, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République islamique d'Iran, du Soudan, de Sri Lanka, de la Tunisie et de la Turquie à participer à la présente séance.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 24 juillet 2012 qui sera publiée sous la cote S/2012/574 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mercredi 25 juillet 2012 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer à la présente séance conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

Il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Thomas Mayr-Harting, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, S. E. M. Abdou Salam Diallo, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer au Secrétaire général et au Conseil pour condamner dans les termes les plus vigoureux l'attentat meurtrier perpétré le 18 juillet contre un bus transportant des touristes israéliens à l'extérieur de l'aéroport de Bourgas en Bulgarie. Cette explosion, qui aurait été déclenchée par un commando-suicide, a tué six civils, dont cinq Israéliens et un Bulgare, et blessé plus de 30 personnes, dont plusieurs très grièvement. Nous adressons nos condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés. Cet acte abominable rappelle, comme l'a fait observer le Quatuor pour le Moyen-Orient dans sa déclaration du 19 juillet, que les membres de la communauté internationale doivent se montrer solidaires dans la lutte contre le terrorisme, quel que soit l'endroit où il est perpétré. Le Quatuor a également réaffirmé son engagement de poursuivre les efforts en vue d'aboutir à un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient, pour que tous les peuples puissent y vivre en paix et en sécurité.

À cet égard, le mois dernier a été marqué par la poursuite des efforts déployés en vue d'une reprise des pourparlers alors que la situation continue d'évoluer de manière inquiétante sur le terrain. Des échanges directs se poursuivent discrètement entre les parties pour tenter d'aboutir à un accord sur un ensemble de mesures qui permettent de créer des conditions favorables à des pourparlers et de préparer la voie à des contacts de haut niveau.

Le Président Abbas a mis l'accent sur l'importance de la libération des prisonniers palestiniens arrêtés avant la conclusion des accords d'Oslo. Il a également souligné qu'il était absolument essentiel qu'Israël autorise la livraison des armes et munitions destinées aux forces de sécurité palestiniennes, retenues en Jordanie. Il est essentiel que dces mesures soient prises pour permettre la poursuite d'une coordination efficace en matière de sécurité. De manière plus générale, il est préoccupant de constater que les dispositions urgentes qui s'imposent en la matière ou d'autres mesures visant à appuyer l'Autorité palestinienne, n'aient pas été prises.

Les envoyés du Quatuor sont restés en contact étroit les uns avec les autres et avec les parties, et plusieurs visites de haut niveau ont eu lieu. Les 25 et 26 juin, le Président russe, Vladimir Poutine, a eu des entretiens en Israël et a rencontré le Président Abbas à Bethléem. La Secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton, a également effectué une visite en Israël les 16 et 17 juillet, et le 6 juillet, elle a rencontré le Président Abbas à Paris, où le Président palestinien s'est également entretenu avec le Président Hollande, la Haute Représentante de l'Union européenne, Mme Ashton, et le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Hague. Le Comité de suivi de la Ligue des États arabes a tenu des consultations à Doha le 22 juillet, au cours desquelles il s'est dit favorable à la démarche entreprise par les Palestiniens auprès de l'ONU pour obtenir une plus grande reconnaissance, sans préciser de calendrier.

En résumé, les efforts déployés pour relancer les pourparlers directs n'ont pas atteint le point de rupture, mais ils n'ont pas non plus connu d'avancée notable, et cette situation est de plus en plus préoccupante. Tandis que les pourparlers restent dans l'impasse, la situation sur le terrain continue d'évoluer dans la mauvaise direction.

Tout d'abord, l'Autorité palestinienne fait face à un problème très grave pour maintenir sa solvabilité. Au début de l'année, l'Autorité a annoncé qu'elle devait 1,1 milliard de dollars sous forme de prêts bancaires et 400 millions de dollars au secteur privé. En outre, elle prévoit un déficit de financement estimé à 1 milliard de dollars pour son budget de 2012 qui s'élève 3,5 milliards de dollars. Début juillet, le Ministre palestinien des finances a annoncé que l'Autorité palestinienne n'était pas en mesure de payer à temps les salaires de juin de ses 150 000 employés. La semaine dernière, l'Arabie saoudite a annoncé qu'elle verserait une contribution de 100 millions de dollars. C'est une bonne nouvelle qui permet à l'Autorité palestinienne de respirer, car cela lui permet notamment de payer les salaires de juin, mais ce répit sera de courte durée.

Nous invitons d'autres donateurs, en particulier les autres pays du Golfe, à envisager un don opportun en cette période où les fonds manquent cruellement. Nous avons également souligné à maintes reprises la nécessité d'améliorer le mécanisme de transfert des recettes au titre de la TVA qu'Israël collecte au nom de l'Autorité palestinienne, et ce, afin d'améliorer la transparence et l'efficacité. La semaine dernière, les autorités israéliennes ont transféré avec deux semaines d'avance la moitié des recettes mensuelles au titre de la TVA à l'Autorité palestinienne, pour lui permettre de verser les salaires avant le mois saint du ramadan.

Le 17 juillet, Israël a approuvé 5 000 permis autorisant des ouvriers du bâtiment palestiniens à travailler en Israël, ce chiffre vient s'ajouter aux 34 250 permis de travail déjà délivrés à des Palestiniens. Cette initiative est bienvenue, mais il faut faire davantage pour faciliter le passage et les déplacements et permettre la croissance économique dans toute la Cisjordanie, notamment la zone C, ainsi que dans la vallée du Jourdain et à Gaza. À Gaza, les prochaines mesures devront notamment favoriser les exportations vers Israël et les autres pays, ainsi que les transferts effectués vers et depuis la Cisjordanie. En retour, cela favorisera la croissance économique et permettra également à l'Autorité palestinienne de récolter, grâce aux taxes, des recettes supplémentaires tout à fait indispensables.

Il y a eu de nouvelles annonces concernant la poursuite des activités de peuplement ce mois-ci, et l'Autorité foncière israélienne a lancé des appels d'offres pour la construction de 171 nouveaux logements à Jérusalem-Est, 41 à Pisgat Ze'ev et 130 à Har Homa. En outre, 13 structures palestiniennes, dont trois résidences, ont été démolies en Cisjordanie au cours de la période considérée, ce qui a provoqué le déplacement de 20 Palestiniens, parmi lesquels sept enfants. Nous sommes également préoccupés par les informations récentes selon lesquelles le Ministre israélien de la défense a ordonné la démolition de huit villages palestiniens près d'Hébron afin que cette zone puisse être utilisée comme terrain d'entraînement militaire.

Le 18 juillet, une commission de l'enseignement supérieur nommée par le commandant militaire israélien en Cisjordanie a approuvé la demande d'un établissement situé dans la colonie d'Ariel, en pleine Cisjordanie, d'obtenir le statut d'université. Ce changement de statut doit encore être avalisé, mais s'il est confirmé, il se traduira par une augmentation considérable des fonds versés par le Gouvernement, ce qui entraînera une augmentation du nombre des étudiants, qui s'élève actuellement à 12 000. Cette initiative constitue un nouvel empiètement en Cisjordanie et est contraire aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route, à savoir le gel des activités de peuplement, y compris la croissance naturelle.

Parallèlement, la commission dirigée par Edmond Lévy, ancien juge de la Cour suprême, et chargée par le Gouvernement israélien de formuler des recommandations concernant « le statut de la construction » en Cisjordanie, a remis son rapport au Premier Ministre le 9 juillet. Ce

rapport affirme que la présence israélienne en Cisjordanie ne constitue pas un cas d'occupation militaire. Il recommande d'approuver a posteriori l'installation des avant-postes considérés comme illégaux au regard du système juridique israélien et propose d'apporter des modifications au processus d'approbation de la construction de colonies. Le Gouvernement israélien n'a pas approuvé le rapport, mais ces propositions vont directement à l'encontre du droit international. Je réaffirme que la construction de nouvelles colonies dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est contraire au droit international et aux engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route, et doit cesser. Comme l'a déclaré le Quatuor à maintes reprises, aucune activité de colonisation israélienne en Cisjordanie ne saurait préjuger du résultat des négociations et ne sera pas reconnue par la communauté internationale.

Comme au cours des précédentes périodes considérées, les affrontements entre colons israéliens et Palestiniens se sont poursuivis. Des colons ont attaqué des Palestiniens prés d'Hébron le 30 juin, et Naplouse a été le théâtre d'affrontements lorsque des Israéliens se sont rendus sur la Tombe de Joseph, les 21 juin et 18 juillet. Les attaques de colons contre des biens palestiniens, notamment des terres agricoles et des vergers, se sont également poursuivies, et plus de 1 000 arbres ont ainsi été endommagés.

Les attaques menées par des Palestiniens contre des Israéliens en Cisjordanie, principalement sous la forme de jets de pierres contre des véhicules israéliens, ont elles aussi continué, et elles ont fait un blessé israélien le 11 juillet. Le 27 juin, un Palestinien a été blessé par balle par un garde de sécurité israélien à l'entrée de la colonie de Ma'ale Adumim après avoir, semble-t-il, percuté une voiture de police israélienne avec son véhicule. Le 17 juillet, un Palestinien a été arrêté pour avoir attaqué une jeune fille israélienne en zone C.

Les forces de sécurité israéliennes, invoquant des raisons de sécurité, ont mené 477 opérations en Cisjordanie, soit une augmentation par rapport aux mois précédents. Ces opérations ont fait 185 blessés palestiniens, dont huit enfants, tandis que deux soldats israéliens ont également été blessés. Au total, 246 Palestiniens ont été arrêtés, dont un membre du Conseil législatif palestinien affilié au Hamas, le 15 juillet. Le 9 juillet, un tribunal de Jérusalem a condamné deux ex-agents de police israéliens à 30 mois de prison pour négligence ayant entraîné la mort d'un Palestinien en 2008.

La plupart des Palestiniens blessés et arrêtés pendant la période considérée l'ont été au cours de manifestations contre la barrière, qui s'écarte de la Ligne verte, ce qui est contraire à l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. Le 30 juin, une manifestation palestinienne à Ramallah contre une rencontre prévue entre le Président Abbas et l'ancien Vice-Premier Ministre israélien, Shaul Mofaz, a donné lieu à des affrontements avec les forces de sécurité palestiniennes. Bien que cette rencontre ait été annulée, les manifestations se sont poursuivies pendant deux jours pour protester contre le fait que la police palestinienne avait recouru à la force. Je souligne à nouveau que le droit de manifester pacifiquement doit être respecté et que toutes les manifestations doivent demeurer strictement non violentes.

Les forces de sécurité palestiniennes continuent d'œuvrer au maintien de l'ordre public en Cisjordanie. L'opération de sécurité palestinienne qui a commencé à Djénine, en mai, dans le nord de la Cisjordanie, se poursuit. Plus de 150 suspects ont été appréhendés, parmi lesquels plusieurs membres des forces de sécurité palestiniennes. Le 30 juin, un haut représentant du Fatah a été blessé par balle à Djénine. Le 8 juillet, le Premier Ministre, M. Fayyad, a inauguré l'Académie de police palestinienne (Palestine College for Police Sciences) en présence du Président de la Commission européenne.

Sur une note positive, le 16 juillet, dans le cadre de l'accord conclu le 14 mai pour mettre fin à une grève de la faim massive de prisonniers, 48 habitants de la bande de Gaza ont pu rendre visite à 25 membres de leur famille détenus dans des prisons israéliennes, et le 23 juillet, 33 personnes ont pu rendre visite à 27 membres de leur famille. Plus de 500 personnes originaires de Gaza sont détenues dans des prisons israéliennes. C'est la première fois depuis 2007 que des visites familiales sont ainsi organisées depuis Gaza. Quatre détenus ont décidé de poursuivre leur grève de la faim. En Cisjordanie, le 19 juillet, les autorités israéliennes ont libéré le Président du Parlement palestinien, Aziz Dweik, qui se trouvait depuis six mois en détention administrative.

Les dynamiques politiques internes restent fluctuantes. Le 17 juillet, le parti Kadima, dirigé par Shaul Mofaz, a quitté la coalition mise en place par le Premier Ministre, M. Nétanyahou, après deux mois passés au Gouvernement. La décision de Kadima de quitter la coalition a fait suite à un désaccord sur la reconduction d'une loi relative au service militaire de la communauté juive Haredi. La mise en place d'une vaste coalition en mai avait laissé espérer une relance du processus de paix.

Du côté palestinien, les efforts de réconciliation ont une nouvelle fois été retardés lorsque les autorités

de facto à Gaza ont décidé de suspendre le processus d'inscription sur les listes électorales prévu par la Commission électorale centrale du 3 au 14 juillet. Nous avons clairement fait part de notre déception face à cette décision et nous restons convaincus que le renouvellement démocratique des institutions dans les territoires occupés ne peut plus attendre. Le 10 juillet, l'Autorité palestinienne, dans l'attente que le dossier de la réconciliation évolue, a proposé que des élections municipales soient organisées dans tous les territoires occupés le 20 octobre. Le Hamas a rejeté cette proposition. Au cours de la visite que j'ai récemment effectuée en Égypte les 25 et 26 juin, soit quelques jours seulement après la désignation de Mohamed Morsi comme nouveau Président de l'Égypte, les autorités égyptiennes m'ont assuré qu'elles continueront leurs efforts en faveur de la réconciliation. Le Président Abbas a rencontré le Président Morsi le 18 juillet et le dirigeant du Hamas Khaled Meshal a rencontré le Président égyptien le jour suivant. Nous continuons d'appuyer ces efforts, sous les auspices de l'Égypte et sous la direciton du Président Abbas, et dans le cadre des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

Je me suis rendu à Gaza du 2 au 5 juillet et j'ai été de nouveau frappé par la fragilité et l'impossibilité de faire durer la situation actuelle. Elle est la source de difficultés inacceptables pour la population locale. Cela s'explique en partie par les déficits croissants du financement des opérations des Nations Unies. Par exemple, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a maintenant besoin de 57 millions de dollars supplémentaires pour combler le déficit de son principal budget de fonctionnement couvrant toutes ses activités, ainsi que de 168 autres millions pour financer pleinement l'appel d'urgence, notamment la fourniture d'une aide alimentaire à près de 700 000 refugiés vulnérables en Cisjordanie et à Gaza. Le plus urgent est de trouver 7,5 millions de dollars pour répondre aux besoins d'achat et de distribution de produits alimentaires à Gaza en 2012. Ce déficit de financement a déjà conduit à l'annulation des Jeux d'été de l'UNRWA au profit des enfants de Gaza et, si on n'y remédie pas, cela entraînera des coupes dans le financement des principaux programmes de l'UNRWA dans l'ensemble du territoire palestinien occupé.

Les activités de reconstruction des Nations Unies à Gaza, maintenant d'un total de 360 millions de dollars, ont eu un impact positif non seulement sur ceux qui bénéficient de services mais aussi sur l'emploi à court terme. Toutefois, les avantages économiques d'une augmentation du nombre d'emplois disparaîtront avec l'achèvement de ces activités. Un changement plus profond et plus fondamental est donc indispensable pour permettre à l'économie de Gaza de fonctionner, à commencer par l'autorisation des exportations vers Israël et vers d'autres pays, ainsi que les transferts de et vers la Cisjordanie. Sans cette mesure essentielle, l'avenir de Gaza restera, au mieux, fragile. En outre, j'engage les donateurs à continuer de financer les activités de reconstruction des Nations Unies à Gaza par le biais du fonds d'affectation spéciale ONU-Autorité palestinienne. J'engage aussi le Gouvernement israélien à continuer d'accorder des subventions aux activités de reconstruction des Nations Unies en souffrance dans la bande de Gaza, et je souligne encore une fois qu'il faut permettre une entrée plus large de tous les matériaux de construction à Gaza.

À Gaza, la violence qui a repris début juin s'est poursuivie. Un total de 183 projectiles tirés de Gaza ont atterri en Israël, y compris 27 roquettes de type Grad et 21 obus de mortier. Plusieurs roquettes ont été interceptées par le système Iron Dome. D'autre part, des tirs d'artillerie depuis Gaza, le 9 juillet, ont visé un centre commercial dans le sud d'Israël, sans causer de pertes humaines. Les Forces de défense israéliennes ont mené six incursions et 31 frappes aériennes sur Gaza, tuant neuf Palestiniens, soit six militants et trois civils, et faisant 54 blessés, soit 24 militants et 30 civils. Nous continuons de condamner ces attaques indiscriminées à la roquette sur Israël à partir de Gaza, et demandons qu'elles cessent complètement. Nous exhortons aussi Israël à faire montre d'un maximum de retenue.

Le 17 juillet, le Ministère de l'intérieur de facto à Gaza a exécuté par pendaison trois Palestiniens condamnés pour meurtre, en violation de la législation palestinienne qui requiert une ratification préalable du Président. Six condamnés à mort ont été exécutés à Gaza depuis le début de l'année, et 14 depuis 2007. Ceci va à l'encontre du moratoire mondial sur la peine de mort demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sur une question distincte touchant aux relations de l'ONU avec Israël, je tiens à signaler que le 10 juillet, le Représentant permanent d'Israël a adressé une lettre à la Secrétaire générale adjointe Amos s'enquérant du statut du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et des activités qu'il mène dans le territoire palestinien occupé. L'ONU travaillera avec le Gouvernement israélien à régler ces questions et fournira des explications sur l'important travail que mène l'OCHA dans le territoire palestinien occupé.

Je voudrais maintenant passer aux évènements régionaux. Le Conseil a entendu des exposés approfondis la semaine dernière sur l'escalade de la violence en Syrie et en entendra d'autres la semaine prochaine. Je me limiterai donc dans mes observations à souligner que le Secrétaire général demeure extrêmement préoccupé par la violence en Syrie et l'augmentation du nombre de victimes, ainsi que par la poursuite des violations des droits de l'homme et par les besoins humanitaires accrus. Chaque jour révèle son lot de nouvelles atrocités et de nouvelles souffrances. Des rapports de presse sur les bombardements aériens des quartiers est de la ville d'Alep, hier, ajoutent à nos vives préoccupations concernant la dangereuse escalade qui se poursuit actuellement.

Nous sommes au courant des informations concernant l'éventuel transfert des stocks d'armes chimiques qui existeraient en Syrie, et les préoccupations que suscite le risque de leur éventuelle utilisation. Le Secrétaire général a mis l'accent sur la responsabilité fondamentale du Gouvernement syrien s'agissant de garantir la sûreté et la sécurité de ces stocks, qui ne doivent absolument pas être utilisés pour quelque raison que ce soit. Le Secrétaire général a noté avec préoccupation que la Syrie n'est pas partie à la Convention sur les armes chimiques.

Nous condamnons toutes les violences en Syrie, qui ont déjà fait des milliers de victimes. Cette situation ne saurait se poursuivre. Le Secrétaire général exhorte toutes les parties concernées à cesser immédiatement les combats et à prendre des mesures favorisant une transition dirigée par les Syriens, qui tienne compte des aspirations et des besoins véritables du peuple syrien. La fin de la violence et la recherche d'un règlement pacifique à la crise en Syrie resteront au cœur de nos efforts.

La situation en Syrie affecte aussi de plus en plus la région. Les membres du Conseil se souviendront que le 19 juillet le Département des opérations de maintien de la paix à transmis de manière informelle des informations concernant l'entrée et les opérations des forces de sécurité armées syriennes, notamment des soldats, à l'intérieur de la zone séparant du reste du pays la zone d'opération de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), les 18 et 19 juillet. Depuis lors, les opérations sécuritaires des forces armées syriennes se sont poursuivies, essentiellement à Jabbata et à Trunje. Les effectifs des forces armées impliquées dans ces opérations varient entre 47 et 396. La FNUOD a fait état de tirs nourris et de nombreuses explosions à Jabbata, Al-Baath et Trunje. La FNUOD a protesté auprès des autorités syriennes, car l'entrée de forces armées syriennes et d'équipement dans la zone de séparation viole l'Accord de désengagement entre Israël et les forces syriennes. En outre, la FNUOD a signalé avoir vu un chiffre total de près de 100 civils à bord de véhicules et à pied, munis de leurs objets personnels, se dirigeant vers l'est par la ligne Bravo. La FNUOD continuera de maintenir le contact avec les autorités militaires israéliennes et syriennes pour empêcher une escalade de la tension.

C'est au Liban, plus que nulle part ailleurs peut-être, que la crise syrienne risque d'avoir le plus d'impact. Pas plus tard que la semaine dernière, suite à l'exposé du Coordonateur spécial pour le Liban, M. Derek Plumby, le Conseil, dans un communiqué de presse publié le 18 juillet, s'est dit gravement préoccupé par les incidents répétés de part et d'autre de la frontière, notamment des tirs, des incursions, des enlèvements et le trafic d'armes le long de la frontière libano-syrienne. Le Conseil a réaffirmé qu'il importait que soit pleinement respectées la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriales, et l'autorité de l'État libanais. Dans ce contexte, les membres du Conseil se sont félicités de l'initiative du Président Sleiman de relancer le dialogue national entre dirigeants politiques libanais et des déclarations ayant fait suite aux deux premières réunions le mois dernier, déclarant qu'ils attendaient avec impatience la poursuite de ce processus.

Depuis lors, les violations systématiques par l'armée syrienne de la frontière libano-syrienne se sont poursuivies, notamment des pilonnages intermittents de Wadi Khaled depuis la Syrie. En réaction, le Gouvernement a déployé des troupes supplémentaires des Forces armées libanaises à sa frontière nord et autorisé les forces armées libanaises à riposter. De nouveaux incidents de part et d'autre de la frontière ont été signalés depuis lors, notamment le 21 juillet dans la région de Al-Qa'a, au nord-est de la vallée de la Beka'a, dont des tirs à la mitraillette et des tirs de roquette et une brève incursion de soldats syriens. Outre les près de 30 000 réfugiés syriens enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la nouvelle vague de Syriens traversant la frontière libanaise la semaine dernière est évaluée à quelque 18 000 sur une période de deux jours, dont un grand nombre ont regagné la Syrie. Le HCR est en train d'actualiser son plan d'urgence pour faire face à un afflux massif nécessitant une réponse humanitaire globale.

Le Liban continue aussi d'être confronté à des défis considérables en matière de sécurité et de stabilité intérieures, liés directement ou indirectement à la crise en Syrie. Des incidents dans diverses parties du pays illustrent

les tensions religieuses exacerbées par le conflit en Syrie. Le 18 juillet, suite à l'attentat à la bombe à Damas, de nouveaux affrontements ont éclaté entre groupes sunnites et alaouites des quartiers de Tripoli. Cela a coïncidé avec un discours du dirigeant du Hezbollah, Nasrallah, réaffirmant son soutien au régime syrien. Pour ce qui est du dialogue national, la coalition d'opposition du 14 mars a décidé de boycotter sa troisième session, prévue hier. Le Président Sleiman a annoncé que le processus était reporté au 16 août. Il est à espérer que les obstacles qui s'opposent à la poursuite du dialogue national seront surmontés pour permettre à la prochaine session d'avoir lieu comme prévu. Comme l'a souligné le Conseil, l'engagement pris par les dirigeants du pays de préserver le Liban des retombées des tensions régionales en cette période difficile est particulièrement important.

Parallèlement, la situation dans la zone d'opérations de la FINUL reste prudemment calme et stable. Alors que l'Armée libanaise redéployait des troupes du secteur du sud du Litani vers le nord-est afin d'y renforcer son action le long de la frontière, la FINUL a intensifié ses activités dans sa zone d'opérations. L'Armée libanaise a assuré la FINUL qu'il s'agissait d'une mesure temporaire et que les troupes seraient renvoyées vers le sud dès que la situation le permettrait. Les violations par Israël de l'espace aérien libanais se sont entre-temps poursuivies à un rythme quasi quotidien.

Pour terminer, à l'heure où je prends la parole devant le Conseil aujourd'hui, il ne reste que deux mois avant le débat général de l'Assemblée générale en septembre, et cela fait près d'un an que le Conseil a reçu la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. La dernière fois que je me suis adressé au Conseil, en mai, j'ai prévenu que nous nous éloignions de plus en plus d'une solution à deux États et que nous approchions d'une réalité à un seul État, laquelle restreindrait les perspectives de paix régionale dans l'esprit de l'Initiative de paix arabe.

Les tendances négatives persistantes rapportées aujourd'hui et dans les exposés précédents ne sont qu'une manifestation supplémentaire des réalités qui sapent systématiquement notre objectif commun d'une solution à deux États négociée, permettant de mettre un terme au conflit et à l'occupation commencée en 1967. La communauté internationale doit comprendre que, en l'absence d'horizon politique crédible pour la création d'un État palestinien appelé à vivre côte à côte avec Israël en paix et en sécurité, les propres efforts qu'elle déploie pour parvenir à cet objectif perdront de plus en plus en crédibilité. Les parties doivent maintenant jouer leur rôle pour surmonter des obstacles certes majeurs et prendre les mesures qui s'imposent afin de mettre en place les conditions propices à un dialogue sérieux. Mais le temps presse, je le crains.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Serry de l'exposé très complet qu'il vient de présenter au Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (*parle en anglais*) : Au nom de la Palestine, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Colombie, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous avons toute confiance dans votre direction. Je félicite également la République populaire de Chine de sa gestion avisée du Conseil le mois dernier. Je remercie enfin le Coordonnateur spécial, M. Serry, de son exposé détaillé d'aujourd'hui.

Il y a trois mois, lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil au nom de la Palestine (voir S/PV.6757), j'ai fait part de nos graves préoccupations concernant la dégradation de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en conséquence des crimes et violations qui continuent d'être commis par Israël à l'encontre du peuple palestinien, de ses terres et de ses biens.

Nous regrettons qu'aucune évolution positive sur le terrain ne puisse être signalée actuellement, puisque nous nous trouvons toujours dans une situation ayant pris une tournure dangereuse à tous les niveaux, qui nous éloigne encore plus de l'objectif que nous partageons tous : mettre fin aux plus de 45 ans d'occupation militaire israélienne afin que puisse advenir la solution des deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières reconnues, sur la base de celles d'avant 1967.

Rien ne nous éloigne plus de cet objectif de paix convenu internationalement que la campagne illégale de colonisation que poursuit Israël, dans un effort délibéré pour s'emparer de toujours plus de territoires palestiniens et pérenniser l'emprise israélienne sur le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. C'est la question sur laquelle je vais axer ma déclaration, dans l'espoir que la communauté internationale se considèrera forcée de prendre enfin des mesures sérieuses et concrètes pour empêcher Israël, la Puissance occupante, de réduire à néant la viabilité de la solution à deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, et que nous pourrons bientôt voir se raviver la perspective du règlement juste, durable et

pacifique que nous recherchons et tentons d'obtenir depuis si longtemps.

Cependant, avant de me pencher sur la campagne destructive et illégale de colonisation menée par Israël sur notre territoire, je me dois une fois encore d'attirer l'attention du Conseil sur les nombreuses autres mesures illégales que la Puissance occupante continue de prendre à l'encontre de la population civile palestinienne subissant son impitoyable occupation.

Au cours de la période récente, Israël a poursuivi inexorablement la démolition de foyers palestiniens et d'infrastructures civiles, ce qui a conduit à déplacer de nouvelles familles en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La déclaration très complète faite par M. Serry aujourd'hui fait état de nombredes détails qui concernent ces questions.

Israël continue également d'effectuer des descentes militaires quotidiennes sur les villes et villages palestiniens, et multiplie les arrestations de civils palestiniens, qui viennent ainsi s'ajouter aux milliers de Palestiniens déjà emprisonnés ou détenus, dont des centaines d'enfants. À cet égard, nous réitérons notre grave préoccupation à l'égard du traitement déplorable qui continue d'être infligé dans les prisons et centres de détention israéliens aux civils palestiniens, y compris des conditions de captivité dégradantes, inhumaines et insalubres, de graves humiliations et des mauvais traitements physiques et mentaux, tels que tortures, interdictions de recevoir des visites familiales, refus de soins médicaux suffisants, refus d'accès aux enseignements dispensés et déni des droits de la défense.

Nous rappelons le sort des nombreux prisonniers palestiniens, notamment des personnes placées en détention administrative en l'absence de tout chef d'accusation ou de procès, qui ont fait de longues grèves de la faim pour protester de manière pacifique et non violente contre la cruauté du traitement qui leur est infligé par la Puissance occupante. Nous appelons la communauté internationale à agir pour contraindre Israël à mettre fin à ces pratiques illégales et à libérer tous les civils palestiniens emprisonnés illégalement.

Israël continue également de effectuer des frappes militaires par le biais de missiles aériens et de bombardements d'artillerie dans les zones civiles de la bande de Gaza assiégée, en grave violation du droit international, y compris de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. À cet égard, Israël continue de cibler délibérément et de tuer des civils palestiniens, poursuivant ainsi sa politique délibérée d'exécutions extrajudiciaires.

Pendant le seul mois de juin, au moins 15 Palestiniens, dont 3 enfants, ont été tués et des dizaines d'autres ont été blessés lors d'attaques militaires israéliennes contre la bande de Gaza. Outre le fait qu'elle vit dans la peur constante de ces attaques militaires, la population de la bande de Gaza continue de souffrir de graves privations du fait du blocus inhumain imposé par la Puissance occupante depuis juin 2007, soit pour la sixième année maintenant. Ce cruel blocus constitue indubitablement, pour les plus de 1 600 000 civils palestiniens vivant sur ce territoire, dont plus de la moitié sont des enfants, une peine collective, en violation grave et délibérée du droit international, singulièrement de la quatrième Convention de Genève qui interdit à la Puissance occupante d'appliquer des peines collectives aux personnes protégées, de piller leurs biens ou de prendre des mesures de représailles à leur égard et à l'égard de leurs biens. À ce sujet, je renvoie à l'article 33 de la quatrième Convention de Genève et à l'article 50 du Règlement de La Haye, reconnu par la communauté internationale comme élément du droit international coutumier. Le blocus constitue également une violation des droits fondamentaux de la population.

La communauté internationale ne doit pas faiblir et doit continuer d'exiger qu'Israël, la Puissance occupante, se conforme à l'obligation qu'il a au titre du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et les résolutions pertinentes des Nations Unies, comme la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, de mettre fin au blocus de Gaza, à ses violations des droits de l'homme et au déni des droits de notre population.

Avec la myriade de violations des droits de l'homme commises tous les jours par la Puissance occupante, il nous est difficile de circonscrire notre déclaration à une seule question. Toutefois il est indéniable que les principaux obstacles à la paix sont la poursuite des activités israéliennes d'implantation de colonies de peuplement illégales et le vaste réseau d'infrastructures qui y est lié, dont plus de 500 postes de contrôle intérieurs, barrages routiers et autres obstacles physiques, qui existent principalement pour « protéger » les colons illégaux et faciliter leurs déplacements tout en empêchant la circulation des Palestiniens et en compliquant tous les aspects de la vie en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est.

Depuis le dernier débat du Conseil sur cette question en avril dernier (voir S/PV.6757), les Israéliens n'ont pas cessé d'annoncer la construction d'implantations israéliennes, attisant les tensions et la méfiance,

empoisonnant davantage la situation et sapant toute perspective de relance d'un processus de paix négociée. Au cours de cette période, la Palestine a présenté de nombreuses lettres informant le Conseil de sécurité des graves violations commises par Israël et demandant au Conseil de parler d'une seule voix et d'agir pour persuader Israël de cesser toutes les activités de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et autour de Jérusalem-Est et dans la vallée du Jourdain, et d'intervenir pour mettre fin à la terreur généralisée instaurée par les colons ainsi qu'aux violences contre la population palestinienne et ses biens. Le Conseil n'a hélas pas eu la volonté politique d'agir et la campagne de colonisation israélienne illégale, notamment les provocations et les violences constantes commises par les colons se poursuivent sans relâche et en toute impunité sur tout le territoire palestinien occupé.

Je tiens à rappeler au Conseil certaines des activités de colonisation illégales menées par Israël pendant cette période récente, qui témoignent de la volonté de la Puissance occupante de poursuivre, et non de mettre fin, à l'occupation militaire belligérante de notre terre. Il s'agit tout d'abord de la construction de 1 221 logements dans la colonie illégale de Har Homa, à Jabal Abu Ghneim dans la partie sud de Jérusalem-Est occupée, une colonie au sujet de laquelle le Conseil s'était réuni il y a 15 ans sans malheureusement parvenir à stopper sa construction. Il faut noter également la construction de 180 logements dans la colonie illégale de Giv'at Ze'ev, de 117 logements dans la colonie d'Ariel, de 92 logements dans la colonie de Ma'ale Adumin, de 144 logements dans la colonie d'Adam et de 180 unités dans la colonie d'East Talpiot, appelée également Armon Hanatziv. Toutes ces implémentations illégales se trouvent elles aussi à l'intérieur ou aux alentours de Jérusalem-Est occupée. À cela s'ajoute la construction de 2 500 logements supplémentaires à Gilo, une colonie gigantesque qui se trouve dans la banlieue de Jérusalem-Est occupée près de la ville de Bethléem, ainsi que la construction de 114 logements dans la colonie d'Efrat, également située près de Bethléem. Il y a également la construction d'une colonie de 300 logements dans un complexe militaire officiel près de la colonie de Beit El, adjacente à la ville de Ramallah. Des plans ont également été annoncés en vue de la construction de 84 autres logements dans la colonie de Kiryat Arba, située à Al-Khalil, où des centaines de colons israéliens extrémistes ont été délibérément transférés au milieu de 200 000 Palestiniens, qui sont quotidiennement soumis à la terreur, à des violences et à des intimidations. Outre ces problèmes, pendant la même période, les forces d'occupation israéliennes ont effectué des raids dans la zone d'Al-Makhrour de Beit Jala, une communauté à prédominance chrétienne se trouvant à l'ouest de Bethléem, et ont détruit deux maisons palestiniennes et un puits, une route et 53 poteaux électriques avec un bulldozer, coupant l'électricité d'au moins 12 familles palestiniennes dans la zone pour faciliter l'expansion de la colonie illégale d'Har Gilo, consolider le réseau israélien de colonies de Jérusalem-Est occupée vers Al-Khalil au sud et continuer de réduire la zone de développement naturel des villes et villages palestiniens.

Soyons clairs, toutes les implantations et infrastructures liées aux implantations, dont le mur de séparation, sont illégales, quel que soit le lieu où elles sont construites dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. La colonisation du territoire occupé par le transfert de citoyens de la Puissance occupante est strictement interdite par l'article 49, section 6 de la quatrième Convention de Genève. Elle est considérée comme une grave infraction au titre du Protocole additionnel 1 aux Conventions de Genève et constitue un crime de guerre au titre de l'article 8, section 2 a) (iv) et b) (viii) du Statut de Rome. En outre, le caractère illégal de cette pratique et les demandes pour y mettre immédiatement fin et revenir en arrière ont été à plusieurs reprises réaffirmées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ainsi que par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif du 9 juillet 2004.

Nous continuons de demander à la communauté internationale de faire preuve de fermeté dans sa condamnation et dans son rejet de toutes les activités de colonisation illégales israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et d'y mettre fin nonobstant les prétextes et les justifications irrecevables fournis par le Gouvernement israélien. En lançant cet appel, nous pensons également aux tentatives de la Puissance occupante de légaliser ses actes illégaux, comme ce fut le cas avec le rapport du Comité Lévy, un comité de droite nommé par le Gouvernement israélien qui a formulé des conclusions et recommandations erronées tendant à ce qu'Israël légalise ses avant – postes, une recommandation qui fait fi du droit international et du consensus international sur la campagne de colonisation illégale israélienne. Ce n'est pas un hasard si le rapport Lévy, ainsi qu'il est appelé, a été publié à l'occasion de l'anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 9 juillet 2004 (voir A/ES-19/273), qui a notamment décidé qu'en tant que Puissance occupante, Israël est tenu de se conformer à la réglementation de La

Haye, à la quatrième Convention de Genève ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui s'appliquent tous au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La Cour a également réaffirmé qu'au vu des dispositions de l'article 49, paragraphe 6 de la quatrième Convention de Genève, « les colonies de peuplement installées par Israël dans le territoire palestinien occupé (y compris Jérusalem-Est) l'ont été en méconnaissance du droit international ».

Comment Israël peut-il parler d'une solution à deux États – ou même de paix – alors qu'il poursuit ses politiques et pratiques illégales, volant toujours plus de terres palestiniennes, de ressources hydriques rares et de terres agricoles, détruisant des maisons, des infrastructures civiles et des monuments historiques et religieux, et séparant des communautés palestiniennes, voire des familles, par la construction des colonies, du mur de séparation et d'un vaste réseau routier réservé au seul usage des colons juifs, sans parler des multiples autres violations du droit international et des droits de l'homme qu'il commet quotidiennement? Comment Israël ou la communauté internationale peuvent-ils demander à la partie palestinienne de prendre part à des négociations pour mettre fin à l'occupation afin qu'elle puisse enfin accéder à son indépendance au sein de son propre État alors que l'occupant continue de faire fi de tous les accords et dispositions du droit international et des résolutions de l'ONU et d'acquérir de plus en plus de terres, compromettant ainsi totalement la viabilité de l'État palestinien? Ici, nous devons rappeler que, pendant 20 ans, tout au long du processus de paix, Israël a poursuivi la colonisation de la terre palestinienne et a maintenu son occupation. De fait, malgré la bonne foi manifestée par le côté palestinien, le côté israélien a imposé son comportement malhonnête, en tirant parti d'un processus de négociation défectueux et d'une total déséquilibre de la situation sur le terrain, où la Puissance occupante a soumis l'occupé à sa domination et à sa volonté dans tous les domaines.

En fait, de 1993 à 2000, le nombre de colons dans le territoire palestinien occupé a doublé. Et, aujourd'hui, on compte plus de 500 000 colons dans environ 150 colonies de peuplement illégales en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, outre une centaine de bastions édifiés avec l'approbation tacite du Gouvernement israélien.

La seule conclusion à tirer est la suivante : tant que l'on permettra à Israël d'agir en violation du droit international en toute impunité, la situation ne pourra guère changer et la possibilité de parvenir à une solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967 ne sera plus possible.

Comme le Président Mahmoud Abbas l'a déclaré, en juin dernier, lors du Forum économique mondial portant sur le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Eurasie, tenu à Istanbul, en Turquie : « Notre région a besoin de passerelles de coopération, de paix et de dialogue plutôt que de murs et d'expansion territoriale ». Il a prévenu que le temps était compté pour parvenir à ce compromis pacifique historique que nous recherchons. Le Président Abbas a également rappelé que la négociation reste ses première, deuxième et troisième options pour arriver à un règlement pacifique. Mais cette négociation doit être réelle, crédible et fondée sur les frontières d'avant 1967, avec des ajustements mineurs acceptés par les deux côtés. Elle doit être également fondée sur l'adhésion au droit international et sur son respect, sur les résolutions des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité, et conforme aux obligations d'Israël au titre de la Feuille de route du Quatuor. Il ne s'agit pas d'une condition palestinienne ni, à cet égard, d'une position palestinienne mais bien plutôt de la position de la communauté internationale dans son ensemble.

Les colonies de peuplement sont contraires à la formule de l'échange de terres contre la paix sur laquelle l'ensemble du processus de paix du Moyen Orient est fondé. Les actes illégaux d'Israël continuent de saper tous les efforts visant à reprendre ce processus, y compris au travers de négociations directes entre les parties palestinienne et israélienne, sur la base des paramètres bien connus. Aucun Palestinien ne peut accepter l'établissement incessant de nouvelles implantations ni la colonisation en cours du territoire palestinien, que ce soit dans Jérusalem-Est occupé ou dans toute autre partie du territoire palestinien occupé. La communauté internationale, qui a d'évidentes obligations en vertu de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au titre des conventions et pactes internationaux, notamment en qualité de Haute Partie contractante à la Quatrième Convention de Genève, doit se montrer à la hauteur de ces obligations. Pour ce faire, elle doit rassembler la volonté politique pour contraindre Israël à abandonner sa politique d'expansion, de colonisation et d'agression contre le peuple palestinien et l'occupation de ses terres. Elle doit rechercher la paix et accepter la poignée de main pacifique que lui offre depuis si longtemps l'Autorité palestinienne.

Le 5 juin 2012 a marqué tragiquement la quarante-cinquième année de l'occupation militaire israélienne

des terres palestinienne et arabes en 1967 – 45 années de souffrances et d'oppression sans compter les deux précédentes décennies d'injustices graves infligées au peuple palestinien. Notre peuple a attendu suffisamment longtemps pour réaliser ses droits inaliénables et pour vivre sa vie librement, hors de toute occupation, dans son propre État de Palestine, avec pour capitale Jérusalem-Est.

Ce temps est arrivé, et la communauté internationale ne doit épargner aucun effort pour concrétiser la vision de deux États, Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Ce serait une réalisation historique pour nos peuples, notre région et la communauté mondiale, au lieu de n'être qu'une occasion historique tragiquement manquée, qui serait lourde de conséquences toujours plus tragiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Waxman (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour la façon compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil durant ce mois.

Dix-huit ans se sont écoulés depuis qu'une bombe a détruit le Centre de la communauté juive argentine de Buenos Aires, tuant 85 personnes et en blessant des centaines d'autres. La République islamique d'Iran – un État Membre de l'Organisation – porte la responsabilité de cet acte, avec son mandataire, le Hezbollah. La semaine dernière, lors d'un attentat suicide une bombe a explosé dans un bus transportant des touristes israéliens à Bourgas, en Bulgarie. Six occupants ont été tués, dont une femme enceinte. Plus de 30 ont été blessés. Les victimes étaient pour la plupart des jeunes gens en vacances. Cette fois encore, l'Iran et le Hezbollah étaient à l'origine de cet attentat.

Dans les derniers mois, les Israéliens ont été la cible d'attentats terroristes et de tentatives d'attentats en Inde, en Azerbaïdjan, en Thaïlande, au Kenya, en Turquie et, plus récemment, à Chypre. L'Iran et le Hezbollah sont les responsables de chacun de ces actes. Il ne s'agit là que de quelques exemples. Les complots terroristes les plus récents ourdis par l'Iran et le Hezbollah s'étendent sur les cinq continents et au moins 24 pays.

Il doit être évident pour chacun, ici, que ces événements horribles ne sont pas isolés. Une ligne de terreur court du bombardement en Argentine à l'attentat en Bulgarie. Cette ligne commence et finit en Iran.

La campagne de terrorisme iranienne est un fléau qui menace non seulement les Israéliens et les Juifs mais des populations innocentes à travers les continents. Il est temps que le monde mette fin, une fois pour toutes, à cette campagne de terreur.

On ne doit pas sous-estimer la signification du moment présent. Le Moyen-Orient se trouve peut-être à sa plus importante croisée des chemins depuis la fin de la Première guerre mondiale. La région peut prendre deux voies principales. L'une est la voie du fondamentalisme. Aujourd'hui, le régime iranien essaie d'amener la région vers cette voie. Son idéologie ne permet pas au peuple d'édifier un avenir brillant mais bien plutôt de l'asservir dans un passé médiéval. Au lieu d'ouvrir les esprits par des discours intègres, il les maintient dans la conspiration et la haine.

Le mois dernier, le Vice-Président iranien, Mohammad-Reza Rahimi, a pris la parole en présence de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies lors d'une manifestation organisée à Téhéran. Il a dit que les enseignements du Talmud, l'un des livres les plus saints du judaïsme, portaient la responsabilité d'« inciter au commerce mondial des stupéfiants et à l'addiction pour tenter d'anéantir les communautés non juives ». Il a ajouté que « dans le monde entier les gynécologues tuent les "bébés noirs" sur ordre des sionistes ». C'est là un autre exemple du vil antisémitisme qui est l'un des éléments fondamentaux de l'idéologie des dirigeants iraniens.

Mais les dirigeants iraniens ne se contentent pas de répandre leur haine par des mots. Ils la traduisent en actes. Le Hezbollah et l'Iran sont partie intégrante de la machine à tuer d'Al-Assad.

Il y a quelques jours encore, le chef du Hezbollah a fait une déclaration pour louer le régime d'Al-Assad, le qualifiant de « véritable partenaire militaire ». Le Hezbollah et l'Iran fournissent à Al-Assad armes, munitions, entraînement, renseignement, matériel logistique et plus encore. Ils le font bénéficier de leur savoir-faire dans les opérations de terrorisme, de renseignement, de surveillance des populations sur Internet ainsi que le contournement des sanctions internationales. L'Iran et le Hezbollah, les alliés d'Al-Assad dans ce trio barbare, franchiront toutes les limites pour maintenir le régime d'Al-Assad au pouvoir et veiller à réprimer la soif de liberté du peuple syrien. Alors que nous voyons se dérouler ces événements, l'Iran continue, lui, de développer son programme nucléaire militaire. La communauté internationale doit se poser une question très simple : si c'est la façon dont l'Iran se

conduit sans armes nucléaires, comment se comportera-t-il lorsqu'il possèdera la plus dangereuse des armes?

Israël continue de suivre de près les événements en Syrie. Nous sommes horrifiés par la catastrophe humanitaire qui y prend forme, et vivement préoccupés par les incidences plus larges de cette situation sur la stabilité et la sécurité régionales. La semaine dernière, des soldats syriens ont fait une incursion dans la zone de séparation instaurée entre Israël et la Syrie en vertu de l'accord sur la séparation des forces, en violation flagrante de cet accord. Cette semaine, des hauts fonctionnaires syriens ont reconnu l'existence de leurs stocks d'armes chimiques et déclaré sans détour qu'ils étaient prêts à les utiliser. Ce vaste stock d'armes chimiques est une catastrophe en puissance. La communauté internationale ne peut rester sans rien faire. Al-Assad doit savoir qu'il devra répondre de l'utilisation de ces armes et il doit comprendre que le transfert d'armes chimiques au Hezbollah ou d'autres organisations terroristes est une ligne rouge qu'il ne peut pas franchir.

L'Iran représente une voie, la voie de la haine, mais il y a une autre voie que le Moyen-Orient peut emprunter, une voie de paix, de progrès et de prospérité. Pour s'engager dans cette voie, la région devra faire reculer les fondamentalistes et faire face aux problèmes fondamentaux auxquels est confrontée notre région. Or dans le présent débat comme, d'ailleurs, dans l'ensemble du système des Nations Unies, on entend fort peu de choses sur ces questions fondamentales. Je suis sûr que le débat d'aujourd'hui ne fera pas exception. Je suis sûr que nous entendrons les mêmes critiques éculées de la politique israélienne, mais très peu de choses sur les principales problématiques auxquelles doit faire face notre région.

Le Programme des Nations Unies pour le développement a parrainé cinq rapports arabes sur le développement humain depuis 2002. Ces rapports révèlent les handicaps considérables que constituent depuis longtemps pour le monde arabe les déficits de liberté, de possibilités d'éducation et de possibilités d'autonomisation des femmes. Je demande : Israël est-il responsable du fait que les homosexuels sont persécutés et pendus en Iran, de ce que les blogueurs de Cisjordanie sont jetés en prison par l'Autorité palestinienne, du fait que les artistes au Liban subissent une censure impitoyable de leur gouvernement, ou de ce que l'on arrête et torture des femmes de Gaza pour avoir osé quitter leur foyer sans porter un foulard? Sommes-nous responsables de la fuite, en ce moment, de ces masses de chrétiens et d'autres minorités du Moyen-Orient qui cherchent à échapper les extrémistes musulmans qui s'en prennent à leur communauté? Israël est-il responsable du fait que 25 % des jeunes Arabes sont au chômage et que de nombreux autres cherchent désespérément à trouver un emploi décent? Peut-être est-il temps de cesser d'utiliser Israël dans ce débat comme moyen d'occulter des questions de cette importance. Il est grand temps, certainement, de faire enfin face ouvertement et honnêtement aux déficits fondamentaux qui paralysent le Moyen-Orient.

On parle beaucoup dans ce type de débats de Gaza. Une grande partie de ce qui est dit manque de sincérité. Certains dans cette salle prétendent que la situation à Gaza se dégrade, or le Fonds monétaire international signale que la croissance du produit intérieur brut par habitant a atteint 20 % à Gaza en 2011. Certains ici évoquent un prétendu blocus israélien, bien qu'il n'y ait pas un seul article à usage civil qui ne puisse entrer dans Gaza aujourd'hui. Je tiens à être clair : il existe bien une crise à Gaza, pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, et elle a nom Hamas.

La crise que connaît Gaza tient au fait que le Hamas s'attaque aux passages utilisés pour l'acheminement de l'aide humanitaire pour se plaindre ensuite des pénuries et des retards. La crise à Gaza tient à ce que les terroristes internationaux y ont trouvé un terreau fertile à partir duquel opérer et déstabiliser d'autres parties de notre région, y compris la péninsule du Sinaï. La crise à Gaza provient de l'utilisation que fait le Hamas des écoles palestiniennes comme plateformes de lancement pour ses tirs de roquette sur les écoles israéliennes, et des hôpitaux palestiniens pour ses tirs de roquette sur les hôpitaux israéliens. Plus de 200 tirs de roquette ont été effectués sur le sud d'Israël dans les deux derniers mois seulement. Hier encore, un tir a été effectué sur la grande agglomération d'Ashkelon.

Et pourtant, tandis que les tirs de roquette continuent de pleuvoir depuis Gaza, Israël continue de travailler avec la communauté internationale pour veiller à l'acheminement de l'aide humanitaire, des médicaments et des marchandises aux habitants de Gaza. Combien d'autres gouvernements fournissent une assistance essentielle aux zones mêmes d'où proviennent les attaques contre leurs propres citoyens?

Alors que nous nous trouvons à cette importante croisée des chemins, les dirigeants de notre région doivent regarder dans le rétroviseur et choisir enfin la voie la moins empruntée au Moyen-Orient, c'est-à-dire la voie de la tolérance, du compromis et de la modération, la voie qui condamne le terrorisme et s'efforce à la compréhension de l'autre, la voie de la paix.

La direction palestinienne doit faire de même. Elle peut commencer par renoncer aux conditions préalables et se joindre à Israël autour des négociations directes portant sur toutes les questions relatives au statut définitif. Elle peut s'engager sur cette voie en mettant fin à l'incitation dans ses écoles, ses mosquées et ses médias, et en donnant à ses places des noms d'hommes de paix, et non d'auteurs d'attentats-suicide. Elle peut emprunter cette voie en reconnaissant enfin que le peuple juif est historiquement lié à la terre d'Israël.

Le Gouvernement israélien est disposé à ne pas épargner sa peine pour parvenir à une paix durable avec les Palestiniens par la négociation directe. Le peuple israélien est disposé à faire de douloureux compromis pour atteindre ce noble objectif. Mais, alors que nous attendons leur retour à la table de négociation, les Palestiniens continuent de prendre des mesures unilatérales qui ne sont pas de nature à nous rapprocher d'un iota de la paix.

L'heure est décisive. Il est temps que les dirigeants du Moyen-Orient fassent les bons choix. La population de notre région n'a déjà fait que trop de sacrifices. Elle ne l'a que trop mérité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé.

La semaine dernière, le monde a assisté à un odieux attentat terroriste en Bulgarie, que le Conseil de sécurité a dûment condamné. Il visait d'innocents touristes israéliens en vacances au bord de la mer Noire. Cinq Israéliens et un Bulgare ont été tués, et des dizaines d'autres blessés, y compris des ressortissant bulgares, italiens, slovaques et des États-Unis. Rien ne saurait jamais justifier qu'on attente ainsi à la vie d'innocents. Nous adressons nos sincères condoléances aux victimes et à leurs familles ainsi qu'aux citoyens israéliens, bulgares et de tous ces pays qui ont été victimes de cet affreux événement.

S'agissant de la Syrie, le Conseil n'a pas été capable d'apporter une réponse crédible à l'assaut du régime d'Al-Assad en raison du veto de deux de ses membres, dont le dernier en date remonte à la semaine dernière. Ainsi que l'a dit notre Ambassadrice, Mme Rice, à l'occasion du vote de jeudi dernier, « le Conseil de sécurité a totalement échoué dans sa tâche la plus importante cette année ». Nous formons le vœu, comme elle l'a également dit à cette occasion, que le jour viendra où le Conseil pourra tenir le rôle qui lui revient au cœur de la réponse internationale au conflit en Syrie.

Nous continuons d'assister à une grave escalade des attaques du régime contre son propre peuple, laquelle continue de répandre l'instabilité bien au-delà des frontières de la Syrie. Comme nous avons pu le voir avec les incidents survenus le week-end passé, le régime perd le contrôle de pans de plus en plus larges du pays. L'opposition syrienne contrôle dorénavant plusieurs points de passage aux frontières avec l'Iraq et la Turquie. C'est une preuve de plus que le régime d'Al-Assad ne restera pas au pouvoir, et puisque le Conseil n'a pas été capable d'assumer ses responsabilités, les États-Unis continueront de travailler avec les amis du peuple syrien afin d'accroître la pression sur le régime, d'appuyer l'opposition syrienne, de convoquer les secours autour du peuple syrien et d'aider à préparer une transition démocratique menée par les Syriens.

Nous sommes profondément préoccupés par l'incident des 18 et 19 juillet relaté dans une lettre adressée la semaine dernière au Conseil par le Département des opérations de maintien de la paix, et qui a vu, dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), près de 500 soldats en armes des forces armées arabes syriennes pénétrer dans la zone de séparation. Au cours des six derniers mois, la Syrie a commis de multiples violations des dispositions fondamentales de l'accord de 1974 qui a abouti à la création de la FNUOD, mais l'incident de juillet constitue la plus grave de l'histoire presque quarantenaire de cet accord. Nous condamnons fermement toutes les violations de cet accord de désengagement. Elles doivent cesser immédiatement.

La violence qui règne actuellement en Syrie continue d'exercer une pression sur tous les pays voisins, qui doivent faire face à l'augmentation spectaculaire du nombre de réfugiés. Nous remercions ces pays d'offrir aux réfugiés un havre de sécurité. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que les 18 et 19 juillet seulement, 18 000 Syriens ont franchi la frontière libanaise, ce qui signifie qu'en seulement deux jours le nombre de réfugiés au Liban aurait augmenté de près de 60 %. Plus de 117 000 réfugiés syriens ont été enregistrés auprès du HCR en Jordanie, au Liban, en Iraq et en Turquie. Il s'agit maintenant d'une crise humanitaire. Les États-Unis ont versé 64 millions de dollars durant l'exercice budgétaire en cours afin de répondre aux besoins

des personnes déplacées par la violence, et nous exhortons les autres donateurs à fournir de l'aide.

Je tiens également à rappeler ce que le Président Obama a déclaré lundi sur l'un des aspects les plus inquiétants de la crise syrienne. Le régime reconnaît désormais l'existence de stocks d'armes chimiques et biologiques. Le Président Al-Assad et son entourage ont été dûment avertis que le monde entier les observait, et qu'ils seraient tenus pour responsables si le régime faisait la fatale erreur d'utiliser ces armes.

Le Liban a été particulièrement touché par l'agression d'Al-Assad. Les forces militaires syriennes ont à plusieurs reprises bombardé le territoire libanais, causant la mort de civils en plusieurs endroits. Nous condamnons ces actes et demandons que le régime syrien cesse ces violations flagrantes de la souveraineté du Liban. Comme le réaffirme la déclaration du Conseil à la presse en date du 9 juillet, la communauté internationale demande d'une seule voix que la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que l'autorité de l'État libanais, soient respectées, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité.

En dépit de ces dynamiques de déstabilisation externes, le Président libanais Sleiman continue de faire avancer les entretiens d'un dialogue national – initiative que nous saluons. Nous appuyons les efforts des dirigeants politiques libanais qui s'emploient à maintenir le calme, et notamment à préserver le Liban des effets de la crise dans la Syrie voisine. En outre, nous nous félicitons de l'annonce faite le 11 juin par le Premier Ministre Mikati que le Gouvernement libanais s'était acquitté de son obligation de financement du Tribunal spécial pour le Liban pour 2012.

Je voudrais maintenant parler de nos objectifs communs concernant la paix globale au Moyen-Orient. Au cours de son récent voyage, la Secrétaire d'État américaine Hillary Clinton a rencontré séparément le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou, et réaffirmé le message que les États-Unis appuyaient l'engagement continu des parties faisant suite à l'échange de lettres entre les dirigeants cette année même. Elle a souligné notre opinion que le statu quo n'est pas viable. Elle a rappelé que notre objectif demeure un État palestinien indépendant, vivant dans la paix et la sécurité côte à côte avec l'État juif et démocratique d'Israël.

Au cours de sa visite, Mme Clinton a déclaré publiquement que « ce n'est que par la négociation, et non pas par le biais d'instances internationales ou d'actes unilatéraux, que la paix pourra être garantie et le sera ». Nous pensons que les actions unilatérales nuisent au processus de paix et ne font que pousser les deux parties à camper sur leurs positions. Le recours aux instances internationales, pour imposer des décisions sur les questions du statut final qui doivent être réglées directement par les parties, ne fait rien pour améliorer concrètement la vie quotidienne des Palestiniens, ni pour favoriser la confiance entre les parties, nécessaire pour avancer vers une solution des deux États. Il incombe aux deux parties de mettre fin aux actions unilatérales qui compromettent les efforts visant à instaurer la paix.

Les États-Unis rappellent qu'ils ne reconnaissent pas la légitimité de la poursuite des activités de peuplement, et s'opposent à toute mesure visant à légaliser les avant-postes de peuplement. Puisque nous nous employons à remettre les parties sur la voie des négociations directes, nous devons aussi tenir compte des réalités sur le terrain. La communauté internationale, de concert avec le peuple palestinien, s'est beaucoup impliquée dans les efforts de renforcement des institutions déployés par l'Autorité palestinienne.

La poursuite de cet effort est actuellement mise en danger, car l'Autorité palestinienne est confrontée à la pire crise financière qu'elle ait jamais connue. Israël, la communauté des donateurs et les dirigeants palestiniens ont tous pris des mesures pour remédier à la crise, mais le déficit financier reste important et les conséquences qu'entraînerait l'incapacité de combler ce déficit sont graves. Il faut à présent faire davantage pour éviter un effondrement des institutions qui sont si cruciales pour subvenir aux besoins quotidiens et garantir la gouvernance et la sécurité des habitants de la Cisjordanie.

Nous devons tous également centrer notre aide sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en particulier en cette période de crise financière que connaît l'Office. L'UNRWA fournit des services essentiels à la population de réfugiés palestiniens en Cisjordanie, à Gaza, au Liban, en Jordanie et – il importe de le rappeler – en Syrie. L'UNRWA offre une éducation à plus de 485 000 écoliers, des soins de santé de base dans 138 dispensaires et des services sociaux aux réfugiés palestiniens les plus vulnérables, en particulier au Liban et à Gaza.

Avant de terminer, je tiens à rappeler que tout nouveau tir de roquettes lancé depuis Gaza et dirigé contre le sud d'Israël est tout simplement inacceptable. Nous rappelons aux membres les effets paralysants que ces attaques ont sur la vie d'Israéliens innocents, et la menace

qu'elles représentent pour le processus de paix et pour la région en général. La communauté internationale doit s'unir pour contrer ces menaces.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, pour les informations très complètes qu'il nous a apportées. Nous remercions en outre l'Observateur permanent de la Palestine et le Représentant permanent adjoint d'Israël de leurs exposés.

Comme de coutume, nous nous réunissons chaque mois pour examiner la question du Moyen-Orient, et à maintes reprises nous nous voyons dans l'obligation de répéter nos arguments. Toutefois, au cours du mois écoulé, nous avons fait face à des situations très inhabituelles, dont les conséquences futures sont encore incertaines. Rien que la semaine passée, plusieurs événements de grande importance se sont produits.

Premièrement, nous n'avons pas pu parvenir à un consensus afin d'apporter un soutien unanime à M. Kofi Annan, et avons donc décidé de proroger de 30 jours la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne, en principe pour un retrait ordonné. Deuxièmement, le dialogue national a repris au Liban, sous la pression d'une retombée de la violence en provenance de Syrie. Troisièmement, au Yémen, des combats se livrent encore contre des groupes terroristes qui menacent la démocratie naissante. Quatrièmement, il y a seulement quelques jours, on a signalé plus de 100 morts en Iraq, nous rappelant que ce pays fait toujours partie de notre ordre du jour, comme le souligne la prorogation de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, récemment adoptée. Cinquièmement, un attentat terroriste a eu lieu en Bulgarie contre des touristes israéliens – acte que nous condamnons.

La situation en Syrie est particulièrement inquiétante compte tenu des informations qui nous parviennent quotidiennement quant aux pertes humaines et matérielles, ainsi que du grand nombre de personnes déplacées. L'incapacité du Conseil à parvenir à un consensus sur un projet de résolution est doublement regrettable dans ce contexte humanitaire. À cet égard, nous souhaitons également mentionner l'une des questions centrales qui se posent depuis le plus de temps au Conseil de sécurité, et qui a occupé la plus grande partie de l'exposé de M. Serry, à savoir la question palestinienne. Cette question a été quelque peu oubliée en raison de la situation actuelle dans d'autres pays de la région.

À cet égard, et s'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, nous continuons de croire que la création d'un État palestinien, vivant dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières sûres avec son voisin, Israël, est un objectif d'une importance singulière. La solution dite des deux États, privilégiée par le Quatuor, doit être le résultat de négociations directes entre les parties concernées, mais avec l'appui de la communauté internationale.

Nous estimons qu'il faut poursuivre les efforts quotidiens déployés pour trouver une solution pacifique définitive. Néanmoins, à ces efforts doivent s'ajouter la volonté et l'engagement des parties à négocier en toute bonne foi et dans un climat de confiance mutuelle. Les deux parties doivent faire de leur mieux pour trouver un terrain d'entente qui leur permettra d'arriver à une solution satisfaisante dans les meilleurs délais.

Nous reconnaissons que la situation est extrêmement fragile, mais cela ne signifie pas qu'elle est inextricable. Les efforts du Quatuor et de chacun de ses membres, ainsi que les démarches directes entreprises par les parties elles-mêmes laissent penser que tout n'est pas encore perdu. Nous sommes prêts à appuyer et à encourager toute occasion de reprendre les négociations. Nous restons toutefois préoccupés par les actes qui compromettent clairement les chances de parvenir à une solution pacifique.

Comme l'a affirmé la Cour internationale de Justice, la politique de colonisation encouragée par le Gouvernement israélien est illégale et met en péril le bon déroulement du processus de paix. À cet égard, nous sommes préoccupés par le fait que le Gouvernement israélien, d'une part, cherche à justifier de telles actions illégales par la publication du rapport de la Commission présidentielle constituée pour examiner la situation des colonies dans les territoires occupés et, d'autre part, refuse l'accès aux fonctionnaires de l'ONU désignés par le Conseil des droits de l'homme pour analyser le statut juridique de ces mêmes colonies. Il est encore plus inquiétant de constater que les autorités israéliennes considèrent que les travaux de cette mission sont « partiaux et erronés » et que la mission d'établissement des faits

> « est l'expression de la distorsion inhérente qui caractérise la manière dont le Conseil des droits de l'homme traite Israël et l'illustration du détournement de la question importante des droits de l'homme par des pays non démocratiques. »

Nous avons de sérieux doutes sur le fait de qualifier les travaux d'un des organes les plus importants pour la

défense et la protection des droits de l'homme de « partiaux et erronés ».

En outre, nous considérons qu'il est indispensable de revoir la nécessité du maintien du blocus imposé par Israël dans la bande de Gaza. Nous sommes préoccupés par le fait que près de 80 % des familles vivant à Gaza dépendent de l'aide humanitaire. Nous sommes parfaitement conscients des préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Cette situation constitue néanmoins une sanction collective imposée à toutes les familles innocentes vivant dans la bande de Gaza. Dans le même temps, nous estimons qu'il est important que tous les groupes armés opérant à Gaza renoncent à leurs revendications militaires. Leurs actions ne font que prolonger les souffrances de ces familles et compromettent le processus de paix.

Enfin, ma délégation considère que le respect du droit international est la clef du processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Ce respect dépend non seulement d'Israël et de la Palestine mais également, face aux violations constantes de ces normes, de la communauté internationale et de l'ONU. Ce n'est qu'en respectant les droits de chacun et en s'engageant à rechercher une solution pacifique que ces deux peuples pourront vivre ensemble à l'intérieur de frontières solides et sûres.

M. Araud (France) : Je remercie M. Robert Serry pour son exposé sur la situation au Moyen-Orient, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine, pour leurs interventions.

Je réitère d'abord les sincères condoléances de la France aux victimes de l'attentat terroriste survenu en Bulgarie, et je redis toute la solidarité de mon pays à l'État et au peuple israéliens dans leur lutte contre la haine et le terrorisme.

Le régime syrien a systématiquement violé les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), adoptées par le Conseil, en intensifiant l'usage des armes lourdes contre sa population et en bombardant les centres urbains, aujourd'hui à partir d'avions pour la première fois. Selon les organisations non gouvernementales, 19 000 Syriens seraient tombés sous les coups du régime, 3 millions seraient précarisés par les déplacements internes, un million ferait face à un risque alimentaire selon l'Organisation des Nations unies. Cette escalade de la violence a précipité des dizaines de milliers de réfugiés vers les pays voisins, dont nous saluons l'assistance portée aux populations fuyant la Syrie.

Les répercussions sur la stabilité régionale sont de plus en plus préoccupantes. Sur le plateau du Golan, les autorités syriennes ont commis la plus grave violation de l'accord de désengagement depuis 1974 en pénétrant dans la zone de séparation. Nous ne tolérerons pas que la Syrie tente de dissimuler ses exactions en suscitant des troubles régionaux. Les menaces d'usage des armes chimiques et biologiques, les violations de la souveraineté libanaise et des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006) sont tout aussi inacceptables.

C'est le message qu'a adressé le Conseil de sécurité en réitérant la semaine dernière son attachement à la stabilité, à la souveraineté et à l'intégrité du Liban, menacées par la multiplication d'incursions et de bombardements syriens du côté libanais de la frontière. Nous nous félicitons de l'attitude responsable des autorités libanaises et de l'ensemble de la classe politique et du peuple libanais, qui ont démontré leur volonté de ne pas se laisser entraîner dans un conflit qui n'est pas le leur. Nous les encourageons à continuer à s'investir dans le dialogue national qui a été relancé par le Président Sleiman.

L'impuissance où les vétos russes et chinois confinent le Conseil de sécurité ne laisse pas la communauté internationale sans ressource. Nous poursuivons notre soutien au peuple syrien et à l'avènement d'une transition démocratique. Nous avons adopté un nouveau train de sanctions contre la Syrie dans le cadre de l'Union européenne. Nous poursuivrons nos travaux pour appuyer l'opposition, y compris sur le terrain, et l'aider à se rassembler autour d'un projet politique, autour d'un gouvernement transitoire pour la Syrie. Nous continuons également à constituer le dossier à charge du régime syrien qui permettra d'asseoir sa responsabilité pénale pour les crimes contre l'humanité dont il s'est rendu coupable. Nous continuerons à répondre à l'appel des populations en danger et poursuivrons notre action résolue, y compris au sein de l'Union européenne, en faveur d'une aide humanitaire accrue aux populations syriennes.

Ces menaces qui pèsent sur la stabilité régionale ne sont pas sans conséquences sur le processus de paix au Proche-Orient. Notre responsabilité est aujourd'hui, dans ce contexte difficile, de veiller à préserver la viabilité et la crédibilité politique de la solution des deux États. Or la poursuite de la politique israélienne de colonisation mine la possibilité de la paix, en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Les expulsions en zone C se poursuivent. Les violences exercées par certains colons restent trop souvent impunies. Le rapport récent de la commission Lévy vient ajouter l'insulte à l'injure

en prétendant établir la légitimité et la légalité du fait accompli. Nous appelons Israël à ne pas l'approuver et à mettre un terme immédiat à ces violations grossières du droit international.

Pour notre part, nous continuerons à affirmer que la colonisation sous toutes ses formes est contraire au droit international et constitue un obstacle à la paix. Nous déplorons que le Conseil et le Quatuor ne puissent s'exprimer sur cette question. Nous étudions, avec nos partenaires européens, les moyens concrets de réagir à cette politique, qui constitue la principale menace qui pèse aujourd'hui sur la solution des deux États.

La viabilité de cette solution passe également par la viabilité des partenaires qui la portent. Nous devons donc réaffirmer notre soutien à une Autorité palestinienne fragilisée. La crise financière qui la frappe est sans précédent. Nous appelons à nouveau les donateurs à se remobiliser en soutien au processus de construction de l'État palestinien mis en œuvre avec courage et avec succès par le Premier Ministre, M. Salam Fayyad, sous l'autorité du Président Abbas.

Parallèlement, il faut avancer sur les mesures de confiance, qui permettront une relance du dialogue. Nous trouvons encourageante la poursuite des contacts entre les deux parties, mais ces discussions doivent aboutir à des gestes significatifs sur les questions des prisonniers pré-Oslo et des armes destinées à la police palestinienne.

Enfin, nous apportons notre soutien au Président Abbas pour la poursuite d'un processus de réconciliation palestinienne conforme aux principes du processus de paix, qui ont été entérinés par l'Organisation de libération de la Palestine. Il n'y aura pas de paix possible sans unité palestinienne, et nous déplorons à cet égard que le Hamas ait interrompu les travaux de la Commission électorale à Gaza. Pour permettre l'émergence d'un nouvel horizon socioéconomique et politique à Gaza, Israël doit changer de politique et œuvrer à la levée totale du blocus, en application de la résolution 1860 (2009) de ce Conseil. Par ailleurs, nous ne saurions transiger sur la sécurité d'Israël, et nous condamnons fermement les tirs de roquettes qui ont pris pour cible le sud d'Israël, depuis la bande de Gaza comme depuis le Sinaï.

Ces mesures de confiance ne peuvent se substituer à la relance d'un processus de négociations crédible. La France a réitéré à maintes reprises, dans cette enceinte comme dans celle de l'Assemblée générale des Nations Unies, la nécessité de définir le cadre de ces négociations. Au-delà du leadership qu'elle requiert, une relance crédible des négociations ne pourra se faire sans que soient définis des paramètres clairs, un calendrier réaliste, et des garanties en cas de non-respect des décisions de la communauté internationale. Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs intéressés, y compris au sein du Conseil, puisse contribuer à l'élaboration de ce cadre. Si cette réflexion n'est pas lancée dès que possible, il est à craindre que la solution des deux États ne soit plus qu'un vœu pieux, et donc que la paix soit désormais hors de portée.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier la présidence colombienne d'avoir convoqué ce débat public extrêmement important sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé.

Il est maintenant devenu habituel que toute réflexion qui porte sur les dynamiques politiques dans la région du Moyen-Orient soit axée sur la vague de changements qu'a connu la région au lendemain du Printemps arabe. La région n'avait jamais connu de transformation à si grande échelle fomentée de l'intérieur. En très peu de temps, elle a été propulsée tout en haut de l'affiche dans le domaine de la sécurité internationale, et elle suscite d'intenses délibérations concernant les causes de ces processus de transformation, les mesures et les stratégies que doit adopter la communauté internationale, mais également concernant l'avenir que laissent présager ces événements pour l'ensemble de la région.

Notre présent débat doit sans aucun doute constituer une nouvelle tentative de nous remémorer et d'analyser les changements vitaux qu'ont connus les sociétés du Moyen-Orient et avec lesquels elles sont toujours aux prises, et de lancer une réflexion à ce sujet. Les peuples du Moyen-Orient méritent d'être félicités pour la détermination et la fermeté avec lesquelles ils luttent pour une plus grande liberté et pour une participation politique élargie. Dans le même temps, de nombreuses questions restent en suspens, et nous nous sommes rendu compte qu'il n'existe pas de solutions faciles ou miraculeuses. Si les perspectives sont prometteuses, les problèmes liés à la transition peuvent paraître complexes et, dans une certaine mesure, intimidants. Dans ce contexte, la communauté internationale doit faire tout son possible et axer ses efforts collectifs sur l'aide aux pays de la région afin qu'ils puissent effectuer une transition réussie, viable et durable.

La lumière étant faite sur les défis que posent les nouveaux processus de transformation inachevés au Moyen-Orient, il est impossible de ne pas se pencher sur les problèmes de sécurité traditionnels et persistants, plus

particulièrement les conflits armés, qui sont nombreux dans la région. Bien évidemment, il est impératif de les régler pour instaurer une paix, une stabilité et une sécurité durables dans la région, et le respect du droit international doit constituer une priorité absolue à cet effet. Dans le même temps, avoir une ligne politique constante représente une exigence fondamentale si nous voulons que les demandes légitimes aboutissent aux résultats recherchés. Il est clair que si l'on recherche la justice, on ne peut simultanément promouvoir ou encourager les injustices à l'égard des autres.

Plus spécifiquement, nous tenons à exprimer une nouvelle fois notre profonde préoccupation face à la situation dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, actuellement dans l'impasse et sans qu'aucun progrès ait été accompli vers la reprise de pourparlers directs entre les parties. Dans ce contexte, la construction et l'extension de colonies dans le territoire palestinien occupé, la confiscation de terres palestiniennes, le déplacement de populations civiles, les actes qui constituent des châtiments collectifs infligés aux civils et les tentatives de légitimer les activités illégales sont particulièrement alarmants. Ces mesures sont prises au mépris flagrant du droit international et des droits de l'homme, imposent un fardeau considérable aux civils, font gravement obstruction au processus de paix et, plus dangereux encore, elles menacent la solution des deux États et la création d'un État palestinien viable.

Bien clairement, il n'existe aucune solution de rechange à la paix et aux négociations. Cependant, l'absence d'accord sur des questions politiques dans les situations de conflit armé et d'occupation militaire ne saurait servir de prétexte au non-respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. S'agissant du territoire palestinien occupé et de situations similaires dans d'autres parties du monde, nous insistons sur l'importance de réaffirmer la validité permanente de toutes les normes juridiques internationales pertinentes, afin d'invalider des activités visant à consolider l'occupation militaire, de prendre des mesures d'urgence pour supprimer les effets néfastes de ces activités et de décourager toute pratique de même nature ou similaire. Les activités illégales dans les territoires occupés ne peuvent être reconnues en aucune circonstance.

Dans l'exercice de sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité doit prendre les mesures appropriées pour mettre fin aux pratiques et politiques illégales et veiller à ce que le droit international, les droits de l'homme et les libertés fondamentales soient pleinement respectés. Nous appuyons les efforts déployés actuellement pour assurer la réconciliation palestinienne, et nous espérons que l'unité palestinienne sera bientôt rétablie afin qu'il soit possible de concrétiser les aspirations nationales légitimes du peuple palestinien.

Le droit du peuple palestinien à s'autodéterminer et à avoir son propre État a été reconnu. Cela est relevé dans nombre de résolutions des Nations Unies et par la Cour internationale de Justice dans son avis consultatif sur les *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*. L'Azerbaïdjan appuie la demande de la Palestine de devenir Membre de l'ONU et attend avec intérêt un règlement de cette question sur la base du droit international.

En résumé, je voudrais former le vœu que, grâce aux meilleurs efforts des pays de Moyen-Orient et de la communauté internationale, des réalisations et une dynamique positifs soient maintenus, tandis que les questions en suspens liés à la sécurité et à la transition démocratique sont résolument abordées grâce à l'adoption rapide de politiques et d'approches en vue d'un changement des réalités dans la région.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais remercier de son exposé M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne. J'ai aussi écouté attentivement les déclarations des représentants de la Palestine et d'Israël.

La question palestino-israélienne est au cœur du processus de paix au Moyen-Orient et a un impact profond sur la situation dans la région du Moyen-Orient. Les pourparlers de paix palestino-israéliens se trouvent depuis longtemps au point mort, ce qui préoccupe vivement la Chine. Le dialogue et la négociation sont le seul moyen de parvenir à un règlement de la question palestino-israélienne. La Chine a toujours soutenu que les deux parties devaient, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, du principe de la terre contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, aplanir leurs divergences par la dialogue et la négociation et atteindre l'objectif ultime d'établir un État palestinien indépendant et d'avoir deux États vivant côte à côté dans la paix et la sécurité.

Nous saluons et appuyons toute initiative se prêtent à faire sortir de l'impasse les pourparlers palestino-israéliens

et encourageons la reprise des pourparlers entre les deux parties. Nous espérons que les deux parties continueront de renforcer la confiance mutuelle et de créer les conditions d'une reprise des contacts et d'une relance rapide des pourparlers de paix. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour promouvoir de tels pourparlers. La Chine espère que le Quatuor jouera un plus grand rôle s'agissant de pousser à la reprise des pourparlers de paix. La Chine est en faveur d'une plus importante contribution du Conseil de sécurité s'agissant de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Comme toujours, la Chine s'oppose à la pratique israélienne de construire des colonies juives dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'aux tentatives de modifier unilatéralement le statu quo à Jérusalem. Nous demandons à Israël de relâcher les prisonniers et les détenus palestiniens et d'améliorer les conditions de vie et de santé des Palestiniens toujours en prison ou en détention. Nous exhortons Israël à cesser toute action susceptible d'alimenter les tensions et à prendre des mesures pour lever les obstacles empêchant la reprise des pourparlers de paix.

À ce stade, la situation sécuritaire et humanitaire dans les territoires palestiniens occupés, notamment à Gaza, reste sombres. Les résolutions pertinentes des Nations Unies doivent être concrètement mises en œuvre. Nous espérons qu'Israël lèvera rapidement et complètement le blocus imposé à Gaza et autorisera l'accès de l'aide médicale, de l'assistance et de tous les matériaux nécessaires à la reconstruction, de manière à alléger la situation humanitaire.

Comme toujours, la Chine appuie fermement la juste cause du peuple palestinien, qui consiste à rétablir ses droits nationaux légitimes. Nous appuyons la création d'un État palestinien souverain et indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous appuyons aussi l'octroi à la Palestine de la qualité de Membre de l'ONU.

La Chine est prête à travailler avec le reste de la communauté internationale et continuera de jouer un rôle constructif s'agissant de parvenir rapidement à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

La semaine dernière, un projet de résolution sur la Syrie n'a pu être adopté (voir S/PV.6810). Cela est dû aux sérieux défauts du texte de ce projet, qui allait à l'encontre des principes fondamentaux régissant les relations internationales. L'Ambassadeur Li Baodong a expliqué de manière détaillée la position de la Chine à cette occasion, donc je ne le répèterai pas. Je souhaite souligner que la Chine a toujours soutenu que le sort de la Syrie doit être décidé par le peuple syrien lui-même. La question syrienne ne peut se régler que par des voies politiques. L'impératif est pour la communauté internationale de pleinement appuyer M. Annan et coordonner ses efforts de médiation; d'appuyer la mise en œuvre du communiqué adopté par le Groupe d'action à la réunion de Genève, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et du plan en six points de M. Annan; d'insiter sur un cessez-le-feu immédiat et la fin des violences de la part de toutes les parties en Syrie; et de créer les conditions d'une relance rapide d'un dialogue politique sans exclusive.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Personne ne doute ici que les processus de transformation dans lesquels s'est embarqué le Moyen-Orient sont de nature profonde et s'inscrivent sur le long terme. Leur impact est souvent difficile à prévoir et se fera sentir pendant encore longtemps. La Russie, qui a appuyé sans conditions les aspirations des peuples de la région à une vie meilleure, a régulièrement soutenu les formes non violentes et évolutives de changement – qu'on ne saurait atteindre au prix de la perte de vies humaines et de destructions.

Toutes divergences politiques internes doivent être réglées pacifiquement par les peuples concernés eux-mêmes, à travers un dialogue national et sans ingérence étrangère, en particulier une ingérence impliquant la force. Cette approche de principe a été réaffirmée par le Président russe Vladimir V. Poutine au cours de ses dernières visites et entretiens avec les dirigeants d'Israël, de la Jordanie et de l'Autorité palestinienne.

Parallèlement, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, les événements du Printemps arabe ne peuvent servir de prétexte pour différer la solution des questions liées à un règlement arabo-israélien. Bien au contraire, avancer vers une paix globale, juste et solide entre Israéliens et Palestiniens sur la base de la plateforme juridique internationale connue favorisera la normalisation générale de la situation dans la région.

Hélas, la situation s'agissant du volet israélo-palestinien continue de stagner. Le statu quo est, à l'évidence, bien fragile et il est périodiquement interrompu par des explosions d'hostilité, qui compromettent encore davantage les perspectives d'un règlement juste sur la base de la solution de deux États. Il nous faut aussi signaler l'impasse dans laquelle se trouve la mise en œuvre du programme d'action pour un règlement final avant la fin de

2012, conformément à la déclaration du Quatuor faite il y a presque une année à New York (voir SG/2178).

Malgré les efforts du Quatuor et d'autres parties intéressées, notamment la Jordanie, nous n'avons pas réussi jusque là à relancer le processus de négociation. Toutefois, ce n'est pas une raison pour abandonner. Nous allons continuer de nous employer à restituer une dynamique positive au processus dans le cadre du Quatuor et des canaux bilatéraux.

Des mesures visant à promouvoir une atmosphère de confiance ente Ramallah et Tel Aviv pourraient aider à sortir de l'impasse. Pour Israël, cela pourrait inclure, par exemple, la libération des Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes depuis avant les Accords d'Oslo et permettre le transfert à l'Autorité palestinienne des biens, notamment ceux de fabrication russe entreposés en Jordanie. À ce sujet, nous saluons la décision des autorités israéliennes de transférer aux Palestiniens les recettes douanières et fiscales qui leur sont dues. Cette mesure, tout comme l'aide financière fournie par l'Arabie saoudite, devrait avoir un impact positif sur la situation socioéconomique dans les territoires palestiniens.

Les activités israéliennes de peuplement en cours, notamment à Jérusalem-Est, entravent la création d'un climat propice et assombrissent les perspectives d'une solution de deux États. Cette politique du fait accompli viole de manière flagrante les exigences de la Feuille de route et vise à préjuger de l'issue des négociations sur le statut final. Une telle activité est illégale et doit cesser immédiatement.

Il est regrettable que le veto opposé par les États-Unis d'Amérique au projet de résolution sur les colonies (voir S/PV.6484) ait empêché le Conseil de se prononcer sur une aussi importante question politique et humanitaire. Nous sommes vivement préoccupées par la détérioration de la grave situation humanitaire dans la bande de Gaza, qui alimente les activités radicales.

La restauration de l'unité nationale palestinienne sur la base de la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe est un élément important de la réussite d'un futur règlement. À défaut de cela, un processus de négociation véritable et la mise en œuvre pratique des accords ne sauraient être envisagés. La conclusion logique de ce processus doit être la réunification de la Cisjordanie et de la bande de Gaza sous les autorités palestiniennes légitimes. À cet égard, nous nous félicitons des efforts de la nouvelle direction égyptienne, avec à sa tête le Président Morsi.

Cela fait plusieurs mois maintenant que les membres du Conseil de sécurité sont saisis d'une demande d'admission de la Palestine pour devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous appuyons le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et ne pensons pas que l'exercice de ce droit soit incompatible avec le besoin pressant de reprendre les négociations. Il convient de condamner la bassesse des moyens de pression exercés sur le peuple palestinien qui ne souhaite que concrétiser ses aspirations légitimes.

Le 20 juillet, l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution 2059 (2012) qui proroge le mandat de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne a été un signal clair envoyé aux deux parties, y compris l'opposition, quant à la nécessité de cesser la violence. Cette unanimité au sein du Conseil prouve bien qu'il est capable de parvenir au consensus lorsque les décisions sont éprouvées et équilibrées d'un point de vue politique. Afin d'appuyer le travail de la Mission, la Russie a récemment informé le Secrétariat qu'elle était prête à lui fournir 30 observateurs militaires.

La position de la Fédération de Russie s'agissant de la Syrie est cohérente par nature et c'est une position de principe. Nous prônons un règlement pacifique rapide de la crise par les Syriens eux-mêmes, sans interférence étrangère, grâce à un dialogue national entre le Gouvernement et l'opposition, au cours duquel les deux parties pourraient librement, démocratiquement et sans aucune condition préalable déterminer le futur ordre national. Cette position est tout à fait conforme au document final de la conférence de Genève (S/2012/523, annexe) qui jette les bases de l'activité du Groupe d'action sur la Syrie créé par Kofi Annan. Face à la spirale de la violence, il est nécessaire d'intensifier la pression à la fois sur Damas et sur les groupes d'opposition, et de respecter strictement le plan de Kofi Annan et les accords de Genève. La situation est dangereuse car l'opposition, dont une fraction significative ne veut même pas entendre parler de dialogue, est encouragée à poursuivre la lutte armée, ce qui ne fait qu'exacerber le bras de fer et la déstabilisation.

Les États-Unis d'Amérique ont récemment évoqué leur volonté de contourner le Conseil de sécurité. Fondamentalement, il n'y a là rien de nouveau. Washington et un certain nombre d'autres capitales appliquent une politique de ce type depuis le début de la crise en Syrie, ce qui a sensiblement contribué à l'exacerber. Ces États Membres porteront donc la responsabilité des conséquences vraisemblablement catastrophiques de ces actions.

La Fédération de Russie entend continuer à œuvrer en faveur du consensus afin de parvenir à établir un dialogue intra-syrien. À cet égard, nous sommes prêts à fournir, à Moscou, un cadre de négociation, tant au Gouvernement qu'à l'opposition, afin que des contacts pour unifier l'opposition s'établissent et que des négociations puissent s'engager entre les représentants du Gouvernement et de l'opposition.

Pour terminer, il a beaucoup été question de la déclaration récente d'un représentant du Ministère des affaires étrangères syrien concernant un éventuel recours aux armes chimiques en cas d'agression étrangère. Nous partons du principe que les autorités du pays respecteront scrupuleusement les engagements que la Syrie a pris en 1968 lorsqu'elle a adhéré au Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, signé à Genève en 1925.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie Robert Serry de son exposé très détaillé et très utile, ainsi que le représentant d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine pour leurs déclarations.

Le Portugal s'associe naturellement à la déclaration qui sera faite plus tard par l'observateur de l'Union européenne.

La situation au Moyen-Orient reste extrêmement préoccupante. Traditionnellement instable, cette région est de nouveau confrontée à un risque grave alors qu'un conflit sanglant fait rage en Syrie et que le processus de paix au Moyen-Orient continue de s'enliser, faisant résolument fi des événements et des changements qui sont en train de se produire. La violence et le terrorisme continuent de faire des blessés et des morts. Le Portugal condamne dans les termes les plus fermes l'attentat terroriste commis en Bulgarie le 18 juillet, qui a causé la mort de plusieurs Israéliens et d'un citoyen bulgare, et a gravement blessé de nombreuses autres personnes. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes. De la même manière, nous condamnons la poursuite des tirs de roquettes depuis Gaza, qui visent des civils innocents en Israël. Tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient le mobile, le lieu, le moment et les auteurs.

Ayant fait part jeudi dernier des vues de mon pays s'agissant de la détérioration de la situation en Syrie (voir S/PV.6810), je n'aborderai le sujet que brièvement aujourd'hui.

Cela fait 18 mois maintenant que ce conflit meurtrier a commencé et le pays continue sa descente vers la guerre civile, déstabilisant les pays voisins, compromettant l'intégrité de la Syrie elle-même et faisant peser des menaces graves et imprévisibles sur la paix et la sécurité régionales. La résolution 2059 (2012) donne aux autorités syriennes une dernière chance de faire suivre les paroles par des actes, de renverser la situation et d'empêcher le pays de tomber dans le chaos absolu. Le Gouvernement syrien doit immédiatement cesser d'employer les armes lourdes dans des zones fortement peuplées. C'est le minimum nécessaire pour mettre en place un environnement propice à l'arrêt de la violence et à une transition politique dirigée par les Syriens.

Nous appelons également toutes les parties à nouer un dialogue constructif avec l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie et à s'engager envers un arrêt durable de la violence armée sous toutes ses formes, ainsi qu'envers la mise en œuvre du plan en six points et de la transition politique tels que formulés à Genève par le Groupe d'action pour la Syrie. Le Portugal attache une grande importance au rôle de la Ligue des États arabes et à ses efforts pour trouver un règlement pacifique au conflit. Enfin, nous félicitons les pays voisins pour l'assistance qu'ils continuent d'apporter à ceux qui fuient la violence et la persécution en Syrie.

Comme cela a été dit à maintes reprises, les changements intervenus dans le monde arabe rendent d'autant plus urgente la nécessité de régler définitivement le conflit israélo-palestinien. Toutefois, une paix régionale, globale et durable, restera impossible tant que la question palestinienne, au cœur du conflit israélo-arabe, ne sera pas réglée. Cela étant, les négociations israélo-palestiniennes demeurent dangereusement au point mort, tandis que les actions sur le terrain rendent toujours plus difficile la reprise du dialogue entre les parties. Plus préoccupant encore à cet égard est le fait qu'Israël poursuive et intensifie ses activités de peuplement et mène actuellement, dans la zone C et à Jérusalem-Est, une politique d'éviction, de confiscation et de démolition des infrastructures et logements palestiniens, et de transfert forcé des populations. Il y a quelques jours à peine, le Gouvernement israélien a demandé à la Cour suprême du pays de permettre la démolition de hameaux palestiniens dans les collines au sud d'Hébron afin de pouvoir utiliser la zone à des fins d'entraînement militaire. Tous ces actes sont contraires au droit international et, en tant que tels, doivent être condamnés sans ambiguïté. En outre, ils éloignent la possibilité de voir se concrétiser la solution des deux États basée sur des paramètres

internationalement approuvés, car la colonisation érode les fondations territoriales d'une solution de ce type. Il n'y aura bientôt plus de territoires à échanger contre la paix. La crédibilité politique du processus dans son entier est en jeu, et le rapport de mauvaise foi du juge Lévy la sape encore davantage.

En outre, en matière de droits de l'homme et sur le plan humanitaire, la situation des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés est déplorable, comme nous l'ont déclaré M. Serry et l'Ambassadeur Mansour. La violence et les actes de vandalisme des colons, notamment les attaques sur les sites religieux, les restrictions excessives imposées à la liberté de circulation, les humiliations délibérées, les détentions arbitraires et administratives sans mise en accusation officielle, et le recours disproportionné à la force par les forces de sécurité israéliennes continuent d'avoir des conséquences dévastatrices au quotidien pour les Palestiniens.

À Gaza, le blocus, qui entame sa sixième année, a fait naître une économie dépendante de l'aide internationale et a renforcé l'extrémisme. Pour modifier fondamentalement la situation dans la bande de Gaza et mettre en place un redressement durable, il est nécessaire d'appliquer intégralement la résolution 1860 (2009). Nous exhortons Israël à coopérer pleinement avec les acteurs humanitaires pertinents dans les territoires palestiniens occupés, à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et à veiller à ce que les organisations humanitaires bénéficient d'un accès libre et sans entrave, conformément à ses obligations en tant que Puissance occupante.

Les parties doivent consentir tous les efforts nécessaires pour entamer des négociations directes crédibles. Elles doivent prendre des mesures qui promeuvent la confiance mutuelle. À cet égard, le Portugal se félicite que les familles de la bande de Gaza aient pu rendre une seconde visite à leurs proches en détention dans les prisons israéliennes. De même, nous nous félicitons du transfert de 180 millions de shekels effectué par le Gouvernement israélien à l'Autorité palestinienne au titre de l'avance sur les transferts de recettes fiscales. Un transfert fiable et prévisible de ces recettes est essentiel pour la viabilité économique et budgétaire de l'Autorité palestinienne. Mais l'accès des palestiniens à ces ressources et l'utilisation qu'ils en font dans la zone C sont également cruciaux à cet égard, car à défaut, il sera de plus en plus difficile de maintenir et de consolider les résultats obtenus en matière d'édification de l'État par le Premier Ministre Fayyad, sous l'égide du Président Abbas, dont nous saluons et encourageons les efforts.

La relance d'un processus de négociations constructif fondé sur les paramètres connus et sur la déclaration du Quatuor en date du 23 septembre 2011 reste la priorité absolue. Nous savons tous que des négociations directes sont la seule manière de régler toutes les questions relatives au statut final, mais les chances de parvenir à une solution négociée diminuent rapidement. Les Israéliens et les Palestiniens – ainsi que tous dans la région – ont tout à gagner à la création d'un État palestinien souverain, démocratique, d'un seul tenant et viable attaché à la paix et à la sécurité, et à la pleine intégration d'Israël dans son environnement régional sur la base de l'Initiative de paix arabe. Les parties ne peuvent tout simplement pas se permettre de laisser passer cette occasion historique.

Le temps nous manque, comme l'a dit M. Serry. Le moment est venu pour les Israéliens et les Palestiniens de reprendre contact avec sérieux et courage. Il est temps de prendre les risques nécessaires à l'instauration d'une paix juste et durable. Le moment n'est pas à remettre encore au lendemain. Il serait illusoire pour chacune des deux parties de croire que le temps et le statu quo vont jouer à leur profit. S'il y a une chose que ces derniers 18 mois nous ont enseignée, c'est que l'histoire n'attendra personne. Elle avance à son propre rythme et suit son propre chemin.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Coordonateur spécial M. Robert Serry de son exposé détaillé sur l'état actuel du processus de paix au Moyen-Orient et sur la situation dans la région. Je tiens également à remercier le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs précieuses déclarations.

Le processus de paix au Moyen-Orient est depuis fort longtemps dans l'impasse. Les pourparlers officieux de ces deux dernières années n'ont jusqu'à présent débouché sur aucun progrès réel vers la reprise des pourparlers directs. Les efforts de la communauté internationale, y compris le Quatuor, pour créer un environnement propice à de véritables négociations n'ont, eux non plus, donné aucun résultat positif. Les efforts récents en vue de régler les divergences fondamentales à propos des paramètres permettant la relance des pourparlers directs sur les questions du statut final – colonies, frontières, sécurité et ressources – n'ont également marqué aucun progrès. L'attention prioritaire porté par la communauté internationale aux événements qui se déroulent dans la région semble avoir relégué au second plan le processus de paix au Moyen-Orient.

Dans ces conditions, il y a un risque croissant de voir la situation se dégrader sérieusement. De toute évidence,

le statu quo qui caractérise la question palestinienne est intenable et non viable, d'autant que les principaux membres de la communauté internationale affirment appuyer les aspirations démocratiques d'autres peuples de la région. Avant qu'il ne soit trop tard, la communauté internationale, notamment le Quatuor, doivent redoubler d'efforts pour réunir les parties à la table des négociations. Les parties doivent également demeurer mobilisées et prendre des mesures de confiance qui pourraient aider à relancer le dialogue. À cet égard, la déclaration conjointe rendue publique par Israël et l'Autorité palestinienne en mai, engageant les parties à instaurer la paix et libérer des prisonniers palestiniens, est un signe positif. Les parties doivent honorer pleinement et sans autre retard les engagements pris dans la déclaration conjointe.

Nous pensons que la première mesure à prendre en vue de la reprise des pourparlers directs entre les parties consiste à geler les activités de peuplement illégales israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. La poursuite des activités de colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est menace les fondements mêmes d'une solution des deux États. Les activités de peuplement ont en outre aggravé les problèmes humanitaires du peuple palestinien, avec une augmentation de la violence et une exacerbation des tensions entre les colons et la population palestinienne. Nous renouvelons donc notre appel à Israël à mettre fin à toutes ses activités de peuplement.

Le blocus de Gaza entre dans sa sixième année. La situation humanitaire demeure sombre, avec une perturbation des services de base, de l'activité économique et des infrastructures. Les préoccupations d'Israël en matière de sécurité sont certes légitimes, mais il faut éviter toute violence contre les civils où qu'ils se trouvent. Le blocus de Gaza cause de rudes épreuves, qui reviennent à un châtiment collectif pour la population. Bien qu'Israël ait pris des mesures positives pour assouplir le blocus en autorisant l'entrée à Gaza de biens essentiels, ces mesures ne sont pas suffisantes. Israël doit immédiatement lever le blocus et permettre la reprise d'activités socioéconomiques normales à Gaza pour que les résidents puissent reconstruire leur vie et que leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire diminue.

Conformément à leur attachement aux valeurs et principes démocratiques, les progrès accomplis par les factions palestiniennes touchant la réconciliation sont les bienvenus. Nous espérons que ces efforts porteront rapidement leurs fruits, qu'ils mèneront à la formation d'un gouvernement d'unité, à la tenue d'élections, à la réunification des institutions de l'État palestinien et que des mesures seront prises en vue de reconstruire et de développer la société palestinienne.

Malgré des contraintes politiques et économiques graves, les progrès réalisés par l'Autorité palestinienne en matière d'édification des institutions sont louables. Plusieurs études ont indiqué que les institutions palestiniennes ont atteint le seuil requis pour le bon fonctionnement d'un État. Nous nous attendons à ce que l'Organisation réaffirme ce fait en rendant une décision favorable à la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. Dans l'intervalle, la communauté des donateurs doit fournir des ressources supplémentaires pour faire face aux graves difficultés financières auxquelles se heurte l'Autorité palestinienne. Les revenus fiscaux palestiniens doivent être transférés à l'Autorité palestinienne régulièrement et sans retard.

L'Inde a une longue histoire de solidarité avec le peuple palestinien. L'Inde a fourni un appui constant et inébranlable à la cause palestinienne en paroles et en actes. Je voudrais rappeler que l'Inde continue d'appuyer le droit légitime du peuple palestinien à avoir son propre État vivant côte à côte et dans la paix et la sécurité avec Israël sur la base des frontières d'avant 1967, comme cela est énoncé dans les résolutions pertinentes de l'ONU et conformément au principe de l'échange de terres contre la paix, entériné par la feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe. L'Inde continuera également à apporter une assistance matérielle et technique au peuple palestinien en fournissant un appui budgétaire à l'Autorité palestinienne, grâce à plusieurs projets de développement entrepris par le Dispositif IBAS (Inde, Brésil, Afrique du Sud) pour l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la faim, des programmes de formation bilatéraux pour le renforcement des capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'une assistance financière régulière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

En ce qui concerne la Syrie, je voudrais dire que nous ne voyons pas d'autre possibilité que la pleine mise en œuvre des résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) en vue de parvenir à un règlement politique à la crise sans nouvelle effusion de sang. Un pas dans cette direction serait la mise en œuvre par toutes les parties de la résolution 2059 (2012), adoptée à l'unanimité par le Conseil la semaine dernière. Il est nécessaire que toutes les parties, à l'intérieur et à l'extérieur de la Syrie, coopèrent pleinement avec l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan.

Pour terminer, la question palestinienne reste au cœur du conflit arabo-israélien, qui comprend d'autres

terres arabes sous occupation. Le Conseil de sécurité doit garder à l'esprit le fait que le règlement global et définitif de toutes les questions arabo-israéliennes est indispensable à l'instauration d'une paix durable dans la région. L'évolution de la situation au Moyen-Orient depuis le début de 2011 met en lumière l'urgence de régler rapidement ces questions. L'Inde est disposée à jouer son rôle dans le cadre des efforts collectifs en vue de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais commencer par remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé.

Tout le monde sait ici que la situation au Moyen-Orient et la cause palestinienne sont marquées par un gel des négociations et une dégradation de la situation humanitaire dans la bande de Gaza. De même, la vision de la solution des deux États se trouve dans une impasse en raison des activités de peuplement israéliennes. Nous ne savons tout simplement pas quelles seront les conséquences pour la sécurité et la stabilité du Moyen-Orient dans son ensemble. Nous avons assisté cette année à une nouvelle expansion sans précédent des colonies.

Les forces d'occupation israéliennes ont mobilisé leur arsenal juridique, leurs colons et leurs forces armées pour conquérir toujours plus de terres après avoir expulsé les résidents de leurs foyers et déraciné les cultures et les arbres, leur seule ressource de revenus. La politique illégale de colonisation a été maintes fois affirmée et la communauté internationale a maintes fois condamné la situation et la politique expansionniste d'Israël. Malgré cela, les autorités israéliennes ont poursuivi leur politique de colonisation, notamment à Jérusalem-Est.

Le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de réaffirmer sa position contre ces colonisations de peuplement illégales. Le peuple palestinien a, cependant, continué de négocier ou d'exprimer sa volonté de reprendre les négociations, en répondant favorablement à toute initiative dans ce sens et en démontrant ses bonnes intentions et sa bonne volonté. À cet égard, il ne peut y avoir ni doute, ni remise en question.

Malheureusement, cela n'a pas été le cas avec Israël qui a maintenu sa politique expansionniste de colonisation, compromettant ainsi la vision d'une solution à deux États. Sa politique d'isolement progressif de la ville de Jérusalem de ses environs palestiniens naturels, politique déjà appliquée dans la région, évoque clairement un plan prémédité pour laisser croire qu'une solution à deux États est trop difficile voire impossible à mettre en œuvre.

La ville de Jérusalem-Est connaît des changements inquiétants. De fait, le rythme auquel les zones d'habitation sont construites et les sites religieux désacralisés est alarmant. Le Comité Al Qods, dirigé par notre souverain, rejette catégoriquement le rapport du conseil juridique israélien selon lequel la mosquée Al-Aqsa fait partie intégrante du territoire israélien. Le Royaume du Maroc dénonce, condamne et rejette cette position irresponsable et inacceptable car elle menace la sainte mosquée Al-Aqsa et va à l'encontre des résolutions du Conseil de sécurité rejetant toute modification des territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif. Le Royaume du Maroc est conscient de l'intention réelle dissimulée derrière ces déclarations accompagnées de mesures répétées dont le but est de judaïser Jérusalem-Est et de modifier le caractère religieux et culturel de la ville. Nous souhaitons mettre en garde contre une telle politique et ses conséquences et engageons vivement la communauté internationale à assumer ses responsabilités.

Avant tout, nous demandons instamment au Conseil de sécurité de faire en sorte que le caractère historique et juridique d'Al Qods Al Charif soit respecté et que ses sites religieux chrétiens et musulmans ne fassent l'objet d'aucune violation. Israël maintient sa politique de colonisation et, parallèlement, prive les Palestiniens de leur droit de bâtir sur leurs terres. La récente décision des autorités d'occupation de détruire huit villages afin de construire un camp d'entraînement israélien est une nouvelle démonstration de la politique de défi et de provocation menée par Israël.

Nous réaffirmons qu'Israël doit mettre fin à ces pratiques. En outre, nous remercions le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et toutes les organisations qui soutiennent le droit des Palestiniens de construire des habitations et des équipements sur leur propre terre. Nous condamnons également les actes de violence et d'intimidation commis contre les Palestiniens par les colons à Jérusalem-Est et en Cisjordanie.

Israël continue d'imposer son blocus sur la bande de Gaza. Cette situation dure depuis des années et prive les habitants de Gaza de toutes formes de moyens d'existence et de bien-être. Le Conseil de sécurité et le Quatuor ont pris des mesures importantes à cet égard et nous les invitons à intervenir pour mettre fin à la politique de colonisation, notamment à la saisie de la terre palestinienne à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, surtout depuis que la commission Lévy a réaffirmé que les terres palestiniennes ne sont ni

occupées ni colonisées. Cela ajoute l'insulte à l'offense, au mépris flagrant de toutes les résolutions et du droit internationaux.

De plus, l'intransigeance d'Israël et l'incapacité de la communauté internationale de concrétiser la vision d'une solution à deux États rend la reprise du processus de paix quasi impossible. La décision du Quatuor de dépêcher un envoyé spécial pour encourager les parties à faire des propositions concrètes concernant le territoire, les frontières et la sécurité ne s'est traduite par aucun résultat tangible. L'impasse politique ne bénéficie à personne, notamment pas à Israël. En revanche, une solution juridique finale à la question palestinienne encouragerait la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité dans la région tout entière, y compris Israël.

Nous souhaitons vivement voir se réaliser la réconciliation nationale palestinienne et espérons que les obstacles mis à cet objectif seront éliminés. Nous sommes persuadés que l'unité palestinienne renforcera la position des négociateurs palestiniens. Nous avons évoqué longuement la question palestinienne étant donné qu'elle est au cœur même du conflit arabo-israélien et que, malheureusement, la probabilité d'une résolution est actuellement menacée de tous côtés.

Cela ne signifie pas un manque de préoccupation ou de compréhension de notre part au sujet de la gravité de la situation en Syrie qui a dominé, ces derniers temps, l'ordre du jour du Conseil. À cet égard, une question très importante est l'occupation du Golan syrien et du sud du Liban par les forces armées israéliennes. Cette occupation doit prendre fin. Le Maroc, comme tous les autres États arabes, souhaite voir une solution négociée, juste et complète qui offrirait au peuple palestinien un État viable et indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est, et garantirait la sécurité et la sûreté de tous les États de la région.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le coordonnateur spécial Robert Serry pour son exposé et son dévouement inlassable.

Pour commencer, j'évoquerai en quelque mots l'odieuse attaque terroriste qui s'est produite en Bulgarie la semaine dernière. Comme l'ensemble du Conseil, l'Allemagne a condamné dans les termes les plus fermes cette attaque qui a visé des citoyens israéliens. Nous attendons les résultats de l'enquête en cours. Les responsables de cette attaque doivent être retrouvés et traduits en justice. Nous présentons nos condoléances aux familles des victimes.

Avant d'aborder le conflit isréalo-palestinien, je voudrais traiter de la situation en Syrie. La semaine dernière, le double veto contre le projet de résolution sur la Syrie a ouvert une grave fissure au sein du Conseil. Le Conseil n'a pas réussi, cette fois encore, à assumer sa responsabilité. Il n'a pas été capable de se mettre d'accord pour envoyer des messages clairs–ni à Damas pour lui dire que l'emploi d'armes lourdes doit cesser, ni au peuple syrien pour lui faire savoir que le Conseil appuie pleinement l'effort de Kofi Annan pour résoudre politiquement la crise.

Comme je le disais la semaine dernière, les Syriens paieront le prix de cet échec. Non seulement l'utilisation des armes lourdes s'est accrue, mais nous apprenons maintenant que des avions de chasse sont même utilisés par le régime syrien pour attaquer sa propre population. Notre décision de proroger le mandat de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) ne doit pas être considérée comme un camouflage de l'échec du Conseil. Cet accord ne reflète pas un consensus au sein du Conseil; il est tout simplement le plus petit dénominateur commun.

Nous continuons de croire que le régime syrien s'expose à des conséquences s'il continue de fouler aux pieds le droit international ainsi que ses propres promesses. Nous sommes très préoccupés par la perspective d'une guerre civile en Syrie, et nous exhortons tous les membres du Conseil à faire tout leur possible afin de ne pas mettre en péril les efforts de l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan.

Non seulement les autorités du régime d'Al-Assad déchaînent les armes lourdes et les hélicoptères de combat contre leur propre peuple, mais, il y a deux jours, elles sont même allées encore plus loin en brandissant face à la communauté internationale la menace de l'utilisation d'armes chimiques et biologiques. Ce type de menace est cruel et inhumain. La communauté internationale a fermement, et justement, condamné cette menace, que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a qualifiée de monstrueuse. Nous continuerons de tenir les autorités syriennes entièrement responsables de toute utilisation de ces armes et de la sûreté de leur stockage. Nous appelons de nouveau tous les membres du régime syrien à reconsidérer les options qui s'offrent à eux. Un jour, une nouvelle Syrie émergera. Un jour, il y aura des comptes à rendre. Et un jour, ils pourraient regretter de ne pas avoir pris la bonne décision pour eux-mêmes, pour leurs familles et pour l'avenir de leur propre pays.

Le nombre croissant de réfugiés en provenance de Syrie dans les pays voisins montre clairement les graves

répercussions du conflit sur le plan régional. L'Allemagne félicite l'Iraq, la Jordanie, le Liban et la Turquie d'offrir un refuge aux civils qui fuient la Syrie. Mon pays a accru son aide humanitaire à ces réfugiés. Une autre cause de préoccupation est l'entrée, la semaine dernière, des forces armées syriennes dans la zone de séparation, en violation de l'accord de désengagement entre les forces israéliennes et syriennes. Nous saluons le fait que la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement assure la liaison avec toutes les parties dans le but de prévenir une escalade de la situation.

Je voudrais maintenant aborder le conflit israélo-palestinien. Le mois dernier, nous avons assisté à un nouveau pic des attaques à la roquette depuis Gaza. La situation sur le Sinaï est devenue plus difficile. Tout en reconnaissant pleinement le droit légitime d'Israël à la légitime défense, nous continuons d'appeler toutes les parties à exercer la plus grande retenue dans cette situation régionale explosive, et à envisager les conséquences humanitaires d'un recours à la force.

L'on ne peut instaurer durablement la sécurité au Moyen-Orient qu'en s'attaquant aux causes profondes du conflit. L'issue de ce conflit, qui mettra un terme à l'occupation et permettra à tous les peuples de la région de vivre en sécurité et de réaliser leurs aspirations à la liberté et à l'autodétermination, ne peut être trouvée qu'à travers une solution à deux États négociée. On ne peut donc laisser s'éroder davantage le socle sur lequel repose cette solution des deux États. L'Allemagne a suivi avec préoccupation les récentes décisions d'expansion des colonies et de subventions gouvernementales destinées à développer ces colonies, de même que la contestation du statut de certaines colonies avancées. Que les choses soient claires : le droit international humanitaire s'applique à la totalité des territoires occupés. La Feuille de route oblige Israël à démanteler tous les avant-postes érigés depuis mars 2001. Ils ne peuvent pas être légalisés. Toutes les colonies sont illégales au regard du droit international. Nous sommes également inquiets du nombre croissant d'actes de violence commis par des colons, y compris des attaques à l'arme à feu.

Le développement socioéconomique de la zone C'est essentiel à la viabilité d'un futur État palestinien. Nous sommes préoccupés par les récentes informations concernant des projets israéliens de démolition de huit villages palestiniens dans la zone C afin que cette zone puisse être utilisée pour l'entraînement militaire. Aux côtés de nos partenaires européens, nous avons engagé un dialogue avec les autorités israéliennes dans le but d'empêcher les démolitions, d'améliorer l'efficacité, la transparence et la fiabilité des procédures de planification et d'autorisation, et d'accroître la participation des Palestiniens. Nous appuyons et suivons de près les efforts et le travail du représentant du Quatuor et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans la zone C.

L'Allemagne suit avec une attention particulière la situation des droits de l'homme dans les deux camps du conflit au Moyen-Orient. Nous avons demandé instamment à Israël de se conformer à toutes ses obligations découlant du droit international. De même, nous avons demandé à l'Autorité palestinienne de régler les problèmes touchant aux droits de l'homme, en particulier concernant les forces de sécurité. Les récentes condamnations à mort mises à exécution par les autorités de facto de la bande de Gaza sont inadmissibles.

La reprise des négociations de fond sur les questions relatives au statut final est le seul moyen de progresser vers un règlement. Ces négociations seront difficiles et exigeront des concessions douloureuses des deux côtés. Elles nécessitent donc un climat de confiance mutuelle. Les Palestiniens doivent pouvoir croire que le Gouvernement israélien désire véritablement une solution à deux États, et qu'il est prêt à faire les concessions nécessaires. Et les Israéliens doivent pouvoir de leur côté croire qu'ils sont face à un partenaire disposé à régler le conflit une fois pour toutes d'une manière qui garantira sa sécurité.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Robert Serry de son exposé, ainsi que les représentants palestinien et israélien de leur contribution au débat d'aujourd'hui.

De prime abord, je voudrais exprimer les plus sincères condoléances du Royaume-Uni aux familles et aux amis des victimes de l'attentat terroriste commis la semaine dernière contre des touristes israéliens en Bulgarie, et souligner que nous condamnons ces actes inexcusables.

La crise syrienne vient désormais d'entrer dans son dix-huitième mois. Malgré tous les efforts de l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, le régime syrien a refusé d'appliquer le moindre aspect de son plan en six points. Il a ignoré les décisions du Conseil consacrées dans les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) et intensifié, au contraire, sa répression brutale, tué près de 20 000 Syriens et détenu, torturé, violé et molesté des hommes, des femmes et des enfants innocents. Le régime continue de recourir aux armes lourdes de manière indiscriminée et disproportionnée, en violation du droit international, des

résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012), du plan en six points et de ses propres engagements. Les récentes informations faisant état d'attaques menées contre Alep par les avions de chasse du régime marquent une escalade encore plus dangereuse, et témoignent qu'il n'existe aucune limite que le régime d'Al-Assad ne soit prêt à franchir dans l'espoir inconsidéré qu'il peut résister à la volonté de son peuple et s'accrocher au pouvoir.

La semaine dernière, les vetos de la Russie et de la Chine (voir S/PV.6810) ont illustré pour la troisième fois la façon dont ces pays sont prêts à empêcher le Conseil d'influer positivement sur la situation. Les conséquences sont évidentes : davantage de violences et d'effusions de sang, et une détérioration de la situation, qui déborde maintenant au-delà des frontières et entraîne la région. Les bombardements qui franchissent les frontières libanaises, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban, ainsi que la violation par l'armée syrienne de la zone de délimitation sur les hauteurs du Golan, ne sont que deux exemples de la menace qui pèse sur la stabilité régionale. Pour notre part, nous continuerons de travailler avec l'Envoyé, le Secrétaire général et les membres responsables de la communauté internationale afin de réaliser la transition politique qui est la seule manière pour la Syrie d'avancer.

Si grave que soit la situation en Syrie, nous ne devons pas perdre de vue l'injustice persistante du conflit israélo-palestinien qui n'est toujours pas réglé. Notre objectif commun est une solution à deux États négociée, sur la base des frontières de 1967; une solution juste pour les réfugiés, des dispositifs de sécurité qui respectent la souveraineté palestinienne et garantissent la sécurité israélienne; et Jérusalem comme capitale commune. Nous restons pleinement disposés à atteindre cet objectif, et nous avons exhorté les deux parties à se concentrer sur le dialogue, à éviter de prendre des mesures de nature à saper les perspectives de paix, et à œuvrer à la reprise des négociations directes.

C'est avec regret que nous constatons qu'il y a de moins en moins de chances d'avancer, dans un avenir proche, vers une solution juste et négociée. Dans l'immédiat, nous devons donc contrecarrer les menaces contre la solution des deux États et empêcher que la situation ne se détériore davantage sur le terrain. Les activités de peuplement israéliennes restent la menace la plus grave pesant sur la solution des deux États.

Les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et mettent en péril la viabilité même de la solution des deux États. Nous avons été stupéfaits de l'annonce faite le mois dernier concernant des appels d'offres pour la construction de 171 logements dans des colonies de peuplement à Jérusalem-Est ainsi que par la récente décision du Ministre israélien de la défense de reclasser l'avant-poste illégal de Givat Salit en l'intégrant à une colonie adjacente. Toute mesure qui consolide la présence de colonies en Cisjordanie laisse entendre qu'Israël n'appuie pas sérieusement une solution des deux États.

Conjointement avec nos partenaires européens, nous demandons également à Israël de mettre un terme à la démolition des habitations et infrastructures palestiniennes dans la zone C, en Cisjordanie, et au déplacement forcé de la population que cela entraîne, et de répondre aux besoins humanitaires.

À plus long terme, nous devons tous continuer d'appuyer l'Autorité palestinienne. Le Royaume-Uni continuera d'être un des principaux défenseurs de ses efforts d'édification de l'État palestinien, et de l'aider à lutter contre la pauvreté, à mettre en place des institutions et à stimuler l'économie. Avec nos partenaires européens, nous nous emploierons à encourager Israël à accélérer les procédures d'approbation des plans-cadres palestiniens et à simplifier les démarches administratives pour l'obtention de permis de construire dans la zone C, en Cisjordanie.

Sans le contrôle de ce territoire, y compris pour ce qui est de la planification, de la construction et de la sécurité, la viabilité d'un futur État palestinien, et par conséquent de la solution des deux États, sera sérieusement remise en cause. Nous continuons d'apprécier le travail indispensable réalisé sur le terrain, dans les territoires palestiniens occupés, par l'ONU et ses organismes, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et nous espérons qu'aucun obstacle ne viendra l'entraver.

Nous restons préoccupés par la situation à Gaza et continuerons de demander avec insistance au Gouvernement israélien d'assouplir les restrictions concernant les déplacements et le passage. Bien que nous comprenions les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, nous estimons que l'économie de Gaza doit être viable. Parallèlement, les tirs de roquette de Gaza vers Israël doivent cesser. La récente multiplication de ce type d'attaques ne fait qu'enraciner le statu quo.

Nous continuons d'observer des changements et la lutte pour le changement dans tout le Moyen-Orient. Une solution pacifique et durable au conflit israélo-palestinien garantira la paix et la sécurité pour les parties directement concernées, mais sera également bénéfique à l'ensemble

de la région. Nous continuerons d'appeler les deux parties à faire preuve du leadership et du courage politiques nécessaires pour avancer dans la réalisation de l'objectif commun d'une solution des deux États.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à remercier M. Robert Serry pour l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui au Conseil. Ma délégation s'associe à la déclaration que prononcera tout à l'heure le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Nous remercions également les représentants de la Palestine et d'Israël pour leur contribution à la séance d'information de ce matin.

Cela va faire six ans que le blocus de Gaza par Israël a commencé et il ne semble pas y avoir la moindre lueur d'espoir de voir le Gouvernement israélien lever ce blocus qui a étouffé la croissance socioéconomique et aggravé la situation humanitaire de la population de Gaza. Malgré les appels répétés pour qu'il lève le blocus, Israël continue d'agir, en toute impunité, au mépris du droit international. Israël doit accéder à la demande de la communauté internationale et mettre fin à ce blocus illégal qui ajoute aux souffrances de simples civils. Ce blocus et les restrictions d'accès que cela suppose pour l'entrée de matériaux indispensables à Gaza sont contraires au droit international, y compris la quatrième Convention de Genève, et à la volonté de la communauté internationale, telle qu'exprimée dans les résolutions 242 (1968), 338 (1973) et 1515 (2003), ainsi qu'à l'Initiative de paix arabe.

Nous nous félicitons des progrès intervenus sur le plan socioéconomique dans les territoires palestiniens occupés, mentionnés dans le rapport de 2012 du Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, intitulé « La situation des travailleurs des territoires arabes occupés ». Nous sommes toutefois extrêmement préoccupés par le fait que le rapport conclut de manière inquiétante que le tableau général reste sombre, principalement en raison de la réalité de l'occupation et de l'expansion sans relâche des colonies israéliennes.

À cet égard, nous estimons qu'il est du devoir de la communauté internationale, du Conseil de sécurité en particulier, de recourir à tout l'éventail de mesures disponibles pour faire en sorte que l'occupation de la Palestine en général et le blocus de Gaza en particulier cessent immédiatement. Les Palestiniens méritent mieux que cela. L'Afrique du Sud salue les différents organismes des Nations Unies pour les efforts qu'ils déploient afin de venir en aide aux Palestiniens qui luttent pour survivre à l'occupation militaire israélienne.

L'Afrique du Sud condamne une nouvelle fois la poursuite de la construction de colonies de peuplement en Cisjordanie, et à Jérusalem-Est en particulier, en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. Je le redis, il est déplorable que le Conseil, qui a examiné avec une rapidité admirable des situations de conflit ailleurs dans le monde, n'ait pas été en mesure de mettre fin à ces activités illégales, voire, à certaines occasions, n'ait pas voulu le faire.

De même, nous condamnons la poursuite des destructions de biens appartenant aux Palestiniens et les actes de violence contre la population palestinienne commis par des colons israéliens dans le territoire palestinien occupé de Cisjordanie. Les informations récentes selon lesquelles Israël tente d'obtenir l'autorisation de détruire huit hameaux Palestiniens dans les collines du sud d'Hébron, ce qui ouvrirait la voie à des opérations d'entraînement militaire israéliennes, sont une illustration de ces pratiques illégales. Les derniers chiffres publiés par l'ONU indiquant une perte considérable de terres agricoles et de ressources halieutiques en Palestine, ce qui compromet encore plus une activité économique durable, sont extrêmement inquiétants.

S'agissant de la question des prisonniers politiques palestiniens, l'Afrique du Sud se félicite de la décision d'Israël de permettre aux familles de rendre visite aux détenus palestiniens incarcérés dans des prisons israéliennes. Il convient de saluer les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge pour faciliter ces visites. Néanmoins, nous exhortons le Gouvernement israélien à s'acquitter de ses obligations au titre du droit international humanitaire en garantissant la sécurité et la protection des prisonniers, notamment par le respect de leurs droits fondamentaux.

Nous condamnons les agressions, les tortures, les meurtres et les expulsions dont sont victimes des migrants africains en Israël. Ces actes constituent des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Extrêmement préoccupée par de telles atrocités, l'Assemblée de l'Union africaine, à sa dix-neuvième session ordinaire tenue récemment, a rappelé à Israël l'obligation qui lui incombe en vertu de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et de la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961. Nous espérons que le Gouvernement israélien poursuivra en justice les auteurs des actes de cruauté commis contre des migrants africains et s'acquittera de ses obligations au titre du droit international humanitaire.

S’agissant du processus politique, l’Afrique du Sud reste préoccupée par le fait qu’il n’y a pas eu de progrès notables. Néanmoins et même s’ils n’ont pas lieu à haut niveau, nous prenons acte des pourparlers en cours entre Israéliens et Palestiniens, en particulier concernant les mesures de confiance, car ils pourraient, s’ils aboutissent, jeter les bases de la reprise des négociations directes, attendues depuis si longtemps.

Certains, y compris des membres du Conseil, ont exprimé des inquiétudes quant à l’efficacité du Quatuor. L’ONU est membre du Quatuor mais nous ne savons pas précisément quelle valeur elle ajoute à cette équation. Nous pensons qu’il est absolument nécessaire de prendre du recul et de déterminer l’utilité du Quatuor dans sa configuration actuelle, et ce, afin de consolider ses acquis, de corriger ses erreurs, de pallier ses faiblesses et peut-être de le reconfigurer, voire de le dissoudre, si cela est nécessaire.

Nous encourageons les parties palestiniennes à poursuivre leurs efforts de réconciliation. Nous saluons vivement le rôle que continue de jouer l’Égypte à cet égard. Nous invitons les parties à préparer rapidement les prochaines élections locales qui, nous l’espérons, renforceront la démocratie et feront en sorte que l’unité palestinienne soit préservée.

L’attentat brutal commis contre des touristes israéliens le 18 juillet en Bulgarie est très regrettable. L’Afrique du Sud le condamne fermement. Nous appuyons l’appel lancé afin que les responsables de ces attaques soient traduits en justice.

S’agissant de la Syrie, nous demeurons vivement préoccupés par le fait que la violence ne faiblit pas, et ce en l’absence du moindre signe d’adhésion au plan Annan. L’Afrique du Sud réaffirme sa position, à savoir que le seul espoir pour le peuple syrien est d’instaurer un dialogue dirigé par les Syriens en vue de procéder à une transition politique pacifique qui reflétera la volonté de la population. Le seul moyen d’aller de l’avant est d’adhérer au plan en six points proposé par l’Envoyé spécial conjoint, Kofi Annan. Nous prions à nouveau les parties de mettre fin aux combats et à la violence et d’ouvrir immédiatement des négociations. Le fait de ne pas lancer immédiatement un processus de négociations ne fera que rendre incontrôlable cette situation déjà grave. Ceci aurait de graves répercussions sur la stabilité de l’ensemble de la région entière.

Pour terminer, nous nous félicitons de la décision prise par la Ligue des États arabes de relancer la demande d’admission de la Palestine à l’ONU. En réaffirmant l’appui du continent à la cause palestinienne, l’Assemblée de l’Union africaine, à sa dix-neuvième session ordinaire, a souligné que « le fait d’être membre à part entière de l’ONU est un droit qui revient à tous les États souverains » et réaffirmé que l’Afrique appuie la solution des deux États.

Bien sûr, il ne suffit pas que le Conseil de sécurité se réunisse régulièrement au bout de quelques mois dans cette salle et que nous nous contentions de réaffirmer nos positions bien connues sur cette question. L’Afrique du Sud appelle la communauté internationale à déployer des efforts décisifs et à mobiliser ses ressources en vue de trouver une solution politique permanente et durable, à savoir la mise en œuvre de la solution des deux États, prévoyant la création d’un État palestinien viable vivant côte à côte dans la paix avec Israël à l’intérieur de frontières internationalement reconnues, sur la base des frontières du 4 juin 1967, c’est-à-dire avant le début de la Guerre des six jours entre les États arabes et Israël, et avec Jérusalem-Est pour capitale.

M. Tarar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d’avoir convoqué le présent débat.

Le Pakistan s’associe aux déclarations que vont prononcer les Représentants permanents de l’Égypte et du Kazakhstan au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l’Organisation de la coopération islamique.

Nous, membres du Conseil de sécurité, tenons des consultations mensuelles sur la situation au Moyen-Orient, qui sont suivies par ces débats publics trimestriels. L’idée est de nous tenir informés de la situation dans le cadre de ces consultations et en écoutant les vues des pays non membres concernant la manière d’aller de l’avant dans les débats publics. Nous convenons tous que tel est le problème principal à régler au Moyen-Orient. Si nous ne le réglons pas, l’instauration d’une paix durable dans la région demeurera illusoire. Pourtant, le processus de paix au Moyen-Orient est dans l’impasse, et nous ne constatons aucun effort véritable en vue de le relancer. Le mandat du processus de paix, notamment l’Initiative de paix arabe et les résolutions du Conseil de sécurité, fournit un cadre détaillé. C’est la volonté politique d’une des parties qui continue de nous barrer la route et, en conséquence, d’entraver les perspectives de paix dans la région.

La situation actuelle suscite des questions quant au rôle des principaux acteurs, notamment le Conseil de sécurité et le Quatuor. Quel est le rôle du Quatuor? Rend-il

justice à la tâche qui lui a été confiée? De même, pourquoi les pays qui ont de l'influence sur la partie intransigeante n'usent-ils pas de cette influence pour la pousser à relancer le processus? Pendant que nous continuons de tergiverser, la région est en proie à des troubles. En l'absence d'une feuille de route claire, le risque d'une escalade de la situation demeure élevé. Le Conseil de sécurité doit agir maintenant. Autrement, la situation pourrait échapper totalement à notre contrôle.

Le Conseil de sécurité continue de manifester un intérêt de pure forme au sort pénible des Palestiniens alors qu'ils continuent de languir dans des conditions catastrophiques. Selon les conclusions d'une étude intitulée « Enfants en détention militaire », menée par une équipe d'avocats britanniques et financée par le Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, la Puissance occupante emprisonne des centaines d'enfants palestiniens et viole ainsi de manière flagrante un certain nombre de dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Deux systèmes juridiques restent opérationnels dans les terres occupées. Le rapport du Secrétaire général de cette année (S/2012/261) sur le sort des enfants en temps de conflit armé tire plusieurs conclusions. Comment les droits des Palestiniens peuvent-ils être protégés en présence de politiques tellement contraires à l'éthique? Les Palestiniens viennent de passer le cap des cinq ans depuis l'imposition par Israël du blocus illégal de la bande de Gaza. Selon les évaluations de l'ONU, 44 % des Palestiniens de Gaza souffrent de l'insécurité alimentaire, et 80 % sont tributaires de l'aide. Le taux de chômage demeure élevé, et 38 % de la population vivent sous le seuil de pauvreté. Alors que le châtiment collectif imposé à 1,6 million de Palestiniens se poursuit sans relâche, en violation flagrante de la résolution 1860 (2009), le Conseil de sécurité demeure paralysé et indécis.

La communauté internationale pense-t-elle que l'inaction conduira d'une manière ou d'une autre à un règlement spontané du problème? Nous avons proposé auparavant, proposition que nous réitérons aujourd'hui, que le Secrétariat présente au Conseil une matrice sur l'état de la mise en œuvre des résolutions adoptées par le Conseil à propos de la question palestinienne, à commencer par la résolution 1860 (2009). Il est tout à fait logique que le Conseil examine la mise en œuvre de ses propres résolutions et qu'il envisage de prendre les mesures nécessaires pour remédier en cas de non-respect.

Avec l'intensification de la campagne de colonisation illégale, il est de nouveau apparu évident que les perspectives d'une solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 s'érodent. L'annonce, en juin, de plans visant à construire de nouveaux logements et à accorder des subventions pour la construction de maisons dans les colonies de Cisjordanie, actions qui reviendraient sur les promesses faites au début de l'année concernant l'interdiction de tels encouragements, est une nouvelle preuve de cet état d'esprit.

Un rapport élaboré par le Conseil économique et social d'Asie occidentale sur les personnes vivant dans les territoires palestiniens occupés affirme qu'Israël persiste à exploiter et à mettre en danger les ressources naturelles des territoires. En outre, les Palestiniens et les Syriens qui vivent sous occupation continuent de subir une discrimination en ce qui concerne l'attribution de l'eau. Le Conseil des droits de l'homme a créé une mission d'établissement des faits chargée d'approfondir l'enquête sur ces questions. Nous espérons qu'il lui sera permis d'entreprendre la tâche qui lui a été confiée.

La question d'une visite du Conseil de sécurité dans le territoire palestinien occupé demeure inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Nous estimons que cette visite non seulement donnerait aux États Membres l'occasion d'observer la situation sur le terrain, mais qu'elle remobiliserait par ailleurs une attention absolument nécessaire de la communauté internationale à cet abcès purulent. Le Conseil aurait dû répondre par l'affirmative à l'invitation palestinienne.

Le Pakistan est en faveur d'une paix durable pour tous les habitants du Moyen-Orient. Ceci est impossible sans le retrait complet d'Israël de toutes les terres occupées, y compris au Liban et dans le Golan syrien.

Le règlement de la situation en Syrie repose sur un processus politique dirigé par les Syriens et sur le cadre établi par les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) du Conseil. L'adoption par consensus de la résolution 2059 (2012) donne l'occasion à toutes les parties de s'engager en faveur de la paix et à tous les acteurs d'user de leur influence pour appuyer véritablement le plan de l'Envoyé spécial.

Le refus aux Palestiniens de leur droit à l'autodétermination reste au cœur des troubles dans la région.

De nombreux orateurs ont mentionné le Printemps arabe. Selon nous, le fondement du Printemps arabe, qui est la concrétisation des aspirations légitimes par des moyens pacifiques, a un rapport direct avec la question palestinienne. Il doit être une raison de venir à bout de

la léthargie et de l'intransigeance, et servir de moteur à l'adoption de mesures concertées en vue de régler enfin un conflit qui dure depuis des décennies.

Notre objectif ultime est la création d'un État palestinien indépendant, souverain et viable. Nous nous félicitons que la Ligue des États arabes appuie le plan palestinien, qui consiste à demander à l'ONU de reconnaître l'État de Palestine. Nous nous tenons prêts à fournir une assistance.

M. Menan (Togo) : Je m'associe aux orateurs précédents pour remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie également les représentants de la Palestine et de l'État d'Israël de leur exposés.

À l'occasion du présent débat, nous nous limiterons à évoquer le conflit israélo-palestinien et la situation en Syrie. Avant cela, je voudrais réitérer la ferme condamnation de mon pays de l'acte terroriste lâche qui a été perpétré le 18 juillet dernier en Bulgarie contre des touristes israéliens et qui a fait plusieurs morts et blessés. Nous présentons à nouveau nos condoléances aux Gouvernements israéliens et bulgares ainsi qu'aux familles des victimes, et nos vœux de prompt rétablissement aux blessés.

La situation qui prévaut sur le terrain en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien n'a guère connu de progrès tangibles depuis la dernière séance que le Conseil a consacrée à cette question (voir S/PV.6788). L'inquiétude demeure, tant les initiatives unilatérales et les provocations de l'une et de l'autre partie continuent de saper la confiance. En effet, au cours de la période à l'examen, les activités de peuplement ne se sont pas arrêtées. Elles ont notamment porté sur l'autorisation de nouvelles constructions de colonies et des expulsions de familles palestiniennes, dont des réfugiés, de leur logement, notamment à Beit Hanina.

Le Togo estime que les autorités israéliennes devraient prendre des mesures appropriées, non seulement pour mettre fin aux actes de violence commis par les colons, mais également pour traduire en justice les auteurs de ces actes. À cet égard, nous saluons la décision de la Cour suprême israélienne qui a ordonné l'expulsion des colons ayant occupé de force des logements à Beit Hanina. Nous prenons acte de ce que, pour donner suite à la décision de la Cour suprême, les familles de colons ont fait savoir, en juin dernier, qu'elles acceptaient de partir d'elles-mêmes. En outre, mon pays félicite le Parlement israélien qui a rejeté, le 6 juin dernier, une proposition de loi autorisant a posteriori des habitations de colons construites sur des terres privées palestiniennes. Ces actes courageux sont de nature à contribuer à atténuer les tensions et devraient être poursuivis en vue de créer un climat propice à la reprise des négociations directes que nous appelons de tous nos vœux.

Dans ce contexte, nous estimons que le blocus continu de la bande de Gaza ne contribue pas à relancer le processus de négociation. Nous invitons par conséquent Israël à mettre fin à ce blocus en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Nous l'invitons également à ne plus faire obstacle à la reconstruction des infrastructures détruites ou endommagées et à approuver les projets des Nations Unies en suspens dans la région, notamment dans le domaine du bâtiment, projets lancés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que par d'autres organismes. Par ailleurs, nous restons préoccupés par la question des prisonniers politiques et, tout en saluant la récente libération de certains d'entre eux, nous estimons que les parties devraient poursuivre les efforts en vue de l'élargissement progressif de ceux qui sont encore détenus.

Au moment où nous invitons Israël à mettre fin aux actes répréhensibles des colons, à lever le blocus sur Gaza et à œuvrer pour la paix, nous exprimons aussi notre profonde inquiétude face à la poursuite des lancements de roquettes depuis Gaza sur Israël et face à tous les actes de violence et de provocation à l'endroit des Israéliens de la part du Hamas et des groupes associés.

L'Autorité palestinienne, dont nous saluons les progrès encourageants réalisés en Cisjordanie dans bien de domaines, surtout dans celui de la sécurité, devrait continuer ses efforts dans le cadre de la réconciliation avec le Hamas, pour amener ce dernier à renoncer à la violence et à s'associer aux initiatives visant à trouver une solution globale au conflit israélo-palestinien au moyen du dialogue et de la négociation. Mon pays a toujours estimé que la voie du dialogue reste la meilleure option pour parvenir à un règlement durable de la question et appelle les parties à privilégier le dialogue, même s'il a montré ces derniers temps ses limites, lesquelles limites, au demeurant, devraient être mises sur le compte du manque de volonté politique et d'engagement formel des parties.

À cet égard, le Togo exhorte à nouveau le Quatuor à poursuivre ses efforts pour ramener les parties à reprendre les négociations directes. Il salue aussi l'engagement de la Jordanie sur cette question et

l'encourage à continuer ses efforts en vue de la reprise, le plus tôt possible, des négociations directes.

Sur la Syrie, mon pays reste très préoccupé par la violence qui se poursuit partout dans le pays. Le refus, par le Gouvernement et par l'opposition, de mettre en œuvre le plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint, M. Kofi Annan, et les résolutions 2042 (2012) et 2043 (2012) a eu pour conséquence de précipiter le pays dans la guerre civile. Pour le Togo, l'incapacité du Conseil à parler d'une seule voix sur cette crise a largement contribué à cette situation qui échappe aujourd'hui au contrôle des Nations Unies. Si l'adoption de la résolution 2059 (2012) le 20 juillet dernier, qui proroge d'un mois le mandat de la Mission des observateurs sur le terrain, est à saluer, force est de constater qu'elle a une incidence limitée sur le cours des événements, tant la volonté d'en découdre reste le seul langage que les parties entendent privilégier. Le retrait annoncé ce jour de la moitié des observateurs est la preuve de l'incapacité de la Mission d'opérer présentement sur le terrain.

Il n'est cependant pas trop tard pour le Conseil de prendre ses responsabilités d'ici à la fin de ce mandat, car la crise syrienne est devenue un défi à l'humanité. Elle constitue un échec pour la communauté internationale, principalement le Conseil de sécurité à qui incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Loin de baisser les bras, le monde devrait continuer de s'investir dans la recherche de solutions à la crise syrienne. À cet égard, les pays qui ont de l'influence avérée sur les parties devraient faire davantage pression afin de les amener à cesser les hostilités et à privilégier le dialogue, sur la base du plan en six points et du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). La formation d'un gouvernement d'union nationale par les Syriens eux-mêmes reste la meilleure voie de sortie de crise. À cet égard, nous saluons l'annonce récente faite dans les medias, selon laquelle l'opposition syrienne serait disposée à accepter un gouvernement de transition dirigé par un membre du régime Al-Assad.

La situation qui prévaut actuellement en Syrie suscite de réelles craintes quant à l'importation de la guerre dans les pays voisins. Les affrontements au cours du mois passé à Tripoli, au Liban, entre communautés, tout comme les incursions de soldats syriens dans le plateau du Golan, en violation de l'accord de 1974, constituent des indices qui ravivent ces craintes. En outre, mon pays est vivement préoccupé par les menaces récentes de l'utilisation d'armes chimiques et bactériologiques proférées par les autorités syriennes. Nous appelons le Gouvernement syrien à faire preuve de retenue et de responsabilité et à préserver le climat de sécurité fragile qui règne dans la région.

Enfin, le Togo engage instamment toutes les parties à éviter de porter la guerre au-delà des frontières syriennes et invite les pays de la région à continuer de travailler aux côtés des Syriens en vue du règlement négocié du conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Colombie.

J'ai déjà remercié M. Serry pour son exposé très complet et très éclairant. Le 19 juillet, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité, j'ai fait circuler une déclaration du Conseil condamnant dans les termes les plus sévères l'attentat perpétré contre des touristes israéliens en Bulgarie, dans lequel plusieurs ressortissants israéliens et bulgares ont trouvé la mort et de nombreux autres ont été blessés. Mon pays réaffirme sa condamnation totale de cet acte haineux et adresse une nouvelle fois ses condoléances aux familles des victimes.

La Colombie a toujours exprimé clairement et avec précision sa vision d'un État palestinien vivant en paix avec Israël au sein de frontières clairement définies, sûres et internationalement reconnues, fruit d'un accord garantissant la coexistence entre les deux peuples. Aussi réaffirmons-nous aujourd'hui que la négociation entre les deux parties est la seule voie viable vers une solution globale, structurée et durable.

Nous appuyons l'action du Quatuor pour le Moyen-Orient et, plus particulièrement, le cadre pour la recherche d'un règlement définitif au conflit israélo-arabe sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1850 (2008) du Conseil de sécurité, du mandat de Madrid et de la Feuille de route énoncée dans la déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011. Nous regrettons qu'en dépit des efforts individuels et collectifs consentis par les membres du Quatuor et par divers pays de la région, les parties n'aient pas réussi à surmonter les obstacles existants ni à rouvrir les négociations bilatérales directes, sans conditions préalables, de manière que les pourparlers puissent aboutir. Il est urgent de mettre en place des mesures de confiance.

Je trouve important l'observation fait par le Secrétaire général Ban Ki-moon lors de son message aux participants à la Réunion organisée par l'ONU pour la région de l'Asie et du Pacifique en soutien à la paix israélo-palestinienne, qui s'est tenue à Bangkok le 10 juillet :

> « les actions récentes sur le terrain n'ont pas contribué à mettre en place un environnement propice au dialogue. Israël a poursuivi ses activités de peuplement, contrairement au droit international et à son engagement au titre de la Feuille de route. »

En outre, le processus de réconciliation palestinienne, qui s'inscrit dans le cadre des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, sous la direction du Président Abbas, reste un élément crucial s'agissant de parvenir à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens. Nous estimons qu'un gouvernement palestinien unifié est essentiel pour concrétiser la solution de deux États fondés sur les principes de la reconnaissance mutuelle et de la coexistence pacifique.

Tandis que se poursuivent les efforts pour relancer les négociations de paix entre Israéliens et Palestiniens, mon pays estime qu'il est absolument essentiel de redoubler d'efforts pour renforcer la position financière de l'Autorité palestinienne et revitaliser l'économie palestinienne. Pour parvenir à une croissance économique durable et créer des emplois dans la Cisjordanie et la bande de Gaza, il faut s'efforcer d'accroître la confiance des investisseurs et de libérer l'énorme potentiel que recèle le secteur privé palestinien.

La communauté internationale doit promouvoir le respect des droits de l'homme et la protection de tous les civils palestiniens et israéliens sans exception. Cela inclut la cessation des tirs de roquette qui visent Israël depuis la bande de Gaza. Il est impossible de justifier d'une quelconque manière de telles attaques aveugles contre les civils. Les populations israélienne et palestinienne ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité, dignement, sans peur et à l'abri de toute violence aveugle.

La crise syrienne fait peser une menace flagrante sur la paix et la sécurité de la région, où la situation est déjà fragile et qui se trouve déjà en état d'alerte. Nous déplorons donc l'impuissance du Conseil de sécurité à agir de manière plus résolue pour mettre un terme à la violence et aux effusions de sang et faciliter une solution politique.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur les effets de cette tragédie dévastatrice pour la Syrie s'agissant de la stabilité, de la protection et de l'accès humanitaire qu'il faut assurer aux 500 000 réfugiés vivant dans ce pays. Il est préoccupant de constater l'incapacité à assurer efficacement la protection en Syrie du personnel et des installations humanitaires de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Nous appelons toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour sauver des vies, pour éviter les déplacements forcés et pour assurer la protection des réfugiés palestiniens pris au piège du conflit armé qui fait rage en Syrie. La neutralité et l'intégrité des installations de l'ONU dans les zones où vivent des Palestiniens et autres civils doivent également être respectées.

Pour terminer, nous sommes arlarmés par les incidents qui ont lieu à la frontière libano-syrienne, car ils violent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale et politique du Liban, et notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous devons rester fermement déterminés à appuyer le Gouvernement du Président Sleiman et du Premier Ministre Mikati afin qu'ils respectent leurs obligations humanitaires envers les Syriens qui ont cherché refuge au Liban. Selon les évaluations du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, on compte 30 000 de ces réfugiés, et 2 500 sont en attente d'inscription.

Je reprends mes fonctions de président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Robert Serry pour son exposé complet.

Je voudrais à nouveau insister au nom du Liban pour que les dispositions de la résolution 1701 (2006) soient pleinement appliquées. Je voudrais également rendre hommage aux efforts louables de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Enfin, je voudrais souligner devant le Conseil de sécurité que le Liban continue d'adhérer à sa position de principe, qui défend l'unité et la souveraineté de la Syrie, ainsi que le droit du peuple syrien à vivre dans la dignité et la liberté, et à jouir d'une pleine sécurité.

Je vais maintenant passer au thème principal du débat d'aujourd'hui, à savoir le conflit israélo-palestinien et ses répercussions.

Comme le sait peut-être le Conseil, avant-hier, le Ministre de la défense israélien, Ehud Barak, a avalisé la décision de démolir huit villages au sud d'Hébron, en Cisjordanie occupée. Il s'agit de villages dans lesquels des Arabes palestiniens vivent depuis plus de 200 ans, à savoir Majaz, Tabban, Safti, Fakheit, Halaweh, Mirkez, Jinba et Kharuba. Cette décision va se traduire par l'expulsion de plus de 1 500 personnes, au prétexte que l'armée israélienne a besoin de ces terres pour y effectuer des exercices militaires. Cette mesure vise à s'approprier

davantage de territoires palestiniens et à établir une nouvelle zone tampon au sud de la Cisjordanie, le long de la Ligne bleue. En définitive, cette décision servira à déplacer des populations et à détruire leurs biens.

En tant que pays respectueux de la Charte des Nations Unies, nous avons l'obligation de rappeler que le Conseil de sécurité doit jouer pleinement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a-t-il l'intention de prendre des mesures afin de mettre un terme aux actions de ce type de la part d'Israël? Quelles sont ces mesures? Ou bien le Conseil va-t-il rester paralysé, parce que sa volonté politique est prise en otage, face aux violations constantes, par Israël, des dispositions du droit international, et à son manque de respect total des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale?

Le Conseil sait peut-être que le Premier Ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a établi un comité, présidé par l'ancien juge à la Cour suprême israélienne Edmund Levy, dont le but est de déterminer la légalité des avant-postes israéliens en Cisjordanie et de trouver un moyen de les légitimer. Dans son rapport, publié ce mois-ci, le comité a conclu qu'Israël n'était « pas une puissance occupante au sens du droit international » et que « toutes les activités de peuplement sont légitimes, en particulier compris celles définies comme "illégitimes" ». Le comité Levy a préconisé que soient distribués des titres de propriété aux colons et qu'un cadastre israélien parallèle soit créé à leur intention. Il a également appelé à révoquer la loi foncière jordanienne, en vigueur en Cisjordanie, ainsi qu'à annuler la décision rendue par la Cour suprême israélienne en 1979, de manière à faciliter la construction de colonies et à permettre aux Juifs d'exercer les droits des colons dans toute la Judée et la Samarie.

Un commentaire de Michael Sfard, avocat et conseiller juridique de l'organisation israélienne de défense des droits de l'homme Yesh Din, cité dans le rapport du comité Levy, exprime l'opinion éloquente ci-après :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « La commission Lévy a été conçue dans l'iniquité pour légaliser un crime et elle s'est pleinement acquittée de sa mission. Son rapport n'est pas un rapport juridique mais un rapport idéologique qui ignore les principes fondamentaux de la primauté du droit. Les membres de la commission Lévy sont apparemment tombés dans le terrier du lapin et leur rapport a été écrit au Pays des merveilles, régi par des règles absurdes : il n'y a pas d'occupation, il n'y a pas d'avant-postes et il n'y a apparemment pas non plus de peuple palestinien. Ce à quoi nous devons répondre comme Alice : "C'est le thé le plus stupide auquel j'aie jamais assisté de ma vie" ».

Dans le même esprit, Aeyal Gross a écrit le 10 juillet dans un éditorial sur le rapport de la commission Lévy publié dans le journal *Haaretz* :

> « Comment qualifieriez-vous une situation où l'État occupant installe ses citoyens en tant qu'habitants du territoire en question tout en exploitant la terre, l'eau et ses autres ressources naturelles? Comment qualifieriez-vous un régime où deux populations vivent sous des lois différentes appliquées en fonction de leur nationalité? La seule chose positive qui ressort de la commission Lévy, c'est qu'elle met à nu l'hypocrisie et montre que sous le couvert de l'occupation se cache en fait un régime qui ressemble davantage à un mariage entre colonialisme et apartheid »

(*l'orateur reprend en arabe*)

Face à la gravité des recommandations et des débats de la commission Lévy, je voudrais demander une fois de plus si les membres du Conseil ont l'intention de prendre des mesures pour rappeler les dispositions du droit international et des résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale quant à l'illégalité des activités de peuplement ou si le Conseil va rester paralysé et voir sa volonté prise en otage?

Nous avons souvent rappelé au Conseil que l'article 49 de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre dispose que : « La Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa population civile dans le territoire occupé par elle. »

Nous avons également souligné à de multiples reprises qu'au paragraphe 1 de la résolution 446 (1979), le Conseil de sécurité a affirmé il y a plus de 30 ans, après avoir rappelé que la quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires arabes occupés par Israël depuis 1967, qu'il considérait que

> « la politique et les pratiques israéliennes consistant a établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale, juste et durable au Moyen-Orient. »

Ai-je réellement besoin de rappeler que la Cour internationale de Justice a décidé au paragraphe 120 de son avis consultatif sur les *conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé* que,

> « Les colonies de peuplement installées par Israël dans le territoire palestinien occupé (y compris Jérusalem-Est) l'ont été en méconnaissance du droit international » (*A/ES-10/273, avis consultatif, par. 20*).

Les dispositions juridiques sur les colonies sont sans ambiguïté, tout comme le sont les pratiques israéliennes toujours en cours, qui depuis 1967 bafouent ces mêmes dispositions. On dénombre plus d'un demi-million de colons et plus de 120 colonies, sans parler des avant-postes, qui, en comptant les routes de contournement et les camps, ont avalé environ 42 % du territoire de la Cisjordanie. Aussi, notre question demeure : combien de temps encore le Conseil restera-t-il paralysé, sa volonté prise en otage, dans l'incapacité de stopper les activités de colonisation israéliennes et d'assumer ses responsabilités au titre de l'Article XXIV de la Charte des Nations Unies?

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au Conseil aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je voudrais pour commencer transmettre les remerciements du Mouvement à M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, pour l'exposé qu'il a présenté au Conseil.

Le Mouvement des pays non alignés reste inébranlable dans sa conviction que la communauté internationale doit d'urgence agir avec détermination et collectivement pour honorer son engagement de longue date et sa responsabilité en ce qui concerne la matérialisation de la solution des deux États en réponse au conflit israélo-palestinien et le règlement juste de la question de Palestine sous tous ses aspects sur la base du droit international et du mandat du processus de paix, y compris les résolutions du Conseil. L'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, n'a que trop tardé. La reporter encore ne fera qu'éloigner la réalisation de cet objectif.

Le Mouvement des pays non alignés indique une nouvelle fois qu'il estime qu'une action internationale sérieuse s'impose dans les meilleurs délais. Les chances de donner corps à la solution des deux États, sur la base des frontières du 4 juin 1967, diminuent rapidement. Le Mouvement rappelle à cet égard que la demande d'admission comme État Membre de l'ONU présentée par la Palestine le 23 septembre 2011 est conforme au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance. Le Mouvement espère que le Conseil de sécurité ne se défaussera de sa responsabilité de prendre des mesures permettant de reconnaître les droits légitimes et historiques du peuple palestinien et de contribuer aux efforts de paix.

Le Mouvement regrette que tous les efforts déployés à ce jour par les parties internationales et régionales, y compris le Quatuor, n'aient pas permis d'accomplir des progrès en raison de la politique délibérée d'obstruction d'Israël, Puissance occupante, de son refus de respecter les paramètres du processus de paix et de son obstination à continuer de modifier la donne sur le terrain, et ce, en contradiction totale avec la solution des deux États, la Charte des Nations Unies et le droit international. Le Président de la Palestine, Mahmoud Abbas, à l'occasion de sa visite en Égypte le 18 juillet, a d'ailleurs jugé que ces tactiques israéliennes fermaient la porte au processus politique.

Le Mouvement condamne fermement les mesures illégales prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, notamment la construction et l'expansion des colonies de peuplement et du mur de séparation, la confiscation des terres palestiniennes, le déplacement de la population civile palestinienne et les tentatives constantes de légitimer les activités d'implantation illégales, comme l'a illustré récemment un rapport commandé par le Gouvernement israélien, le prétendu rapport de la commission Lévy, qui laisse entendre que la Cisjordanie n'est pas un territoire occupé et que les colonies sont donc légales. Pour le Mouvement, il doit être mis fin à ces actes qui font obstruction à la reprise de négociations crédibles et empêchent de parvenir à une solution juste, durable, complète et pacifique du conflit israélo-palestinien.

Compte tenu des conditions très difficiles sur le terrain, le Mouvement des pays non alignés appelle une fois encore à la mise en œuvre des recommandations faites le 18 janvier 2012 au Conseil de sécurité par la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Mme Valerie Amos, face à la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé. Des mesures concrètes sont nécessaires pour faire face, en particulier, aux graves incidences de la politique

de colonisation israélienne sur le peuple palestinien et sur sa terre, y compris les actes de violence commis par les colons israéliens contre les biens et les civils palestiniens, notamment des femmes et des enfants, ainsi que les provocations et incitations à la violence, y compris contre les lieux saints dans Jérusalem-Est occupé, et le saccage des mosquées et des églises.

Le Mouvement des pays non alignés appelle de nouveau le Conseil de sécurité à agir et à exiger d'Israël, la Puissance occupante, qu'il cesse immédiatement toutes ces violations du droit international, y compris du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, et respecte pleinement ses obligations juridiques, notamment celles découlant de la Convention de Genève. Le mépris d'Israël à l'égard de la loi et l'impunité flagrante dont il bénéficie ne peuvent être tolérés.

Le Mouvement reste préoccupé par la situation humanitaire critique dans la bande de Gaza. Nous demandons une fois encore le retrait total et immédiat du blocus illégal israélien, qui est entré dans sa sixième année, en violation de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, de même que d'autres résolutions pertinentes de l'Organisation et du droit international humanitaire interdisant le châtiment collectif de la population civile sous occupation. Israël doit rapidement et sans condition ouvrir tous ses points d'accès à Gaza et mettre fin à son obstruction constante à la liberté de circulation des personnes et aux efforts de reconstruction dans la bande de Gaza. Le Mouvement saisit également cette occasion pour exprimer son appui aux efforts palestiniens de réconciliation, qui continuent d'être soutenus par l'Égypte. Il espère que l'unité palestinienne sera bientôt restaurée pour répondre aux légitimes aspirations nationales du peuple palestinien. Le Mouvement souhaite vivement cette évolution et la tenue d'élections législatives et présidentielles palestiniennes.

Quant au Liban, le Mouvement condamne les violations permanentes par Israël de la souveraineté libanaise et appelle toutes les parties intéressées à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité en vue de mettre un terme à la fragilité de la situation actuelle et d'éviter la reprise des hostilités.

Concernant le Golan syrien occupé, le Mouvement réaffirme que toutes les actions et décisions prises, ou à prendre, par Israël, la Puissance occupante, pour modifier la situation physique et démographique du Golan syrien occupé, tout comme les mesures israéliennes visant à y imposer ses propres juridiction et son administration sont entachées de nullité et n'ont aucune portée légale. Le Mouvement des pays non alignés exige qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1991) du Conseil de sécurité et se retire du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Je passe à présent à mes observations au titre de ma capacité nationale. L'Égypte tient à souligner l'importance qu'elle attache aux travaux des organismes de l'ONU pour aider la population, notamment sur le plan humanitaire, dans le territoire palestinien occupé et gravement touché par la politique israélienne en général et sa politique d'implantations en particulier. À cet égard, l'Égypte est profondément préoccupée en raison des restrictions qu'Israël, la Puissance occupante, continue d'imposer aux activités des organismes de l'ONU dans le territoire palestinien occupé. Cela a d'ailleurs été récemment démontré par la lettre en date du 10 juillet 2012 adressée par le représentant d'Israël à la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, Mme Valerie Amos. Les organismes de l'ONU qui travaillent dans le territoire occupé ne devraient pas céder à la pression exercée par la Puissance occupante pour les empêcher de remplir leur mandat, c'est-à-dire aider le peuple palestinien.

Il n'est pas surprenant qu'Israël n'apprécie guère le travail et la simple présence des organismes des Nations Unies dans le territoire palestinien occupé. À l'évidence, une puissance occupante qui décide de détruire huit villages dans le territoire qu'elle occupe sous prétexte que la terre de ces villages doit être utilisée par les forces occupantes à des fins d'exercices d'entraînement, comme l'a ordonné le Ministre israélien de la défense le 22 juillet, utilisera tous les moyens à sa disposition pour éviter d'être tenue responsable de ses actes illégaux et pour continuer de bénéficier de l'impunité comme c'est le cas depuis des décennies.

À cet égard, une preuve flagrante a été la lettre adressée par le représentant d'Israël à Genève au Président du Conseil des droits de l'homme l'informant qu'Israël avait décidé de suspendre ses relations avec le Conseil et avec le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à Genève et à Jérusalem. Ce genre de mesures ne devraient pas être prises sans susciter des réactions.

Le Moyen-Orient a connu d'énormes changements au cours des 18 derniers mois. Les aspirations des peuples de nombreux pays arabes à la liberté, à la démocratie et à la justice sociale ont le vent en poupe. Elles sont en train de prévaloir. À cet égard, la situation en Syrie n'est pas une

exception. L’Égypte se félicite de l’attention accordée par la communauté internationale aux événements intervenus dans la région, y compris la crise syrienne, en vue de parvenir à un règlement fondé sur le plan en six points, axé plus particulièrement sur l’arrêt de la violence, la protection des civils et le respect de l’unité et de l’intégrité territoriales de la Syrie. Cependant, cela ne doit pas faire oublier l’injustice historique endurée par le peuple palestinien depuis des décennies. Cela ne doit pas non plus détourner l’attention de la question palestinienne qui demeure la principale source d’instabilité dans la région. Bien que de nombreux pays arabes tracent leur voie vers la démocratie et la bonne gouvernance, la promesse d’un Moyen-Orient pacifique et stable ne saurait être réalisée sans un règlement juste, pacifique et durable qui assure l’indépendance de la Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il est temps que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités et travaille avec sérieux pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Obhrai (Canada) (*parle en anglais*) : Au nom du Gouvernement du Canada, je tiens à remercier la présidence colombienne de l’organisation du débat public de ce jour sur le Moyen-Orient.

De sombres nuages s’accumulent sur le Moyen-Orient. La situation dans la région est plus explosive et instable qu’elle ne l’a été depuis des années. Nous devons faire face à de multiples et graves défis à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. Des actes terroristes barbares visant Israël, comme nous l’avons vu en Bulgarie la semaine dernière, aux massacres insensés de civils perpétrés par des extrémistes en Iraq, en passant par la violence en Syrie qui peut secouer toute la région et par le refus systématique de l’Iran d’entamer des mesures concrètes pour répondre à nos préoccupations au sujet de ses activités nucléaires, il est temps que le Conseil de sécurité surmonte son immobilisme et agisse avec détermination pour protéger la paix et la stabilité au nom de toutes les nations.

Le régime d’Al-Assad a perdu sa légitimité quand il a lancé une campagne de terreur contre le peuple syrien, qui a commencé sa campagne pour la liberté, la dignité et la démocratie par des manifestations pacifiques. Il n’y a pas d’avenir pour Al-Assad en Syrie. Son régime est en train de créer des conflits sectaires et une instabilité régionale. Il y a des tensions croissantes au Liban et un exode massif de réfugiés vers la Jordanie, la Turquie, l’Iraq et le Liban. La démocratie fondée sur la primauté du droit et le respect des droits de l’homme est la meilleure voie à emprunter par les voix disparates pour vivre ensemble en paix. Le Groupe d’action sur la Syrie, à Genève, a conçu un plan de transition pragmatique en s’appuyant sur le plan en six points de l’Envoyé spécial, Kofi Annan. Mais cela ne fonctionnera pas à moins que ceux qui continuent à soutenir le régime d’Al-Assad avec des armes et des ressources cessent de le faire immédiatement. Il est plus que temps que le Conseil de sécurité agisse pour défendre la paix avec des sanctions universelles et contraignantes destinées à faire davantage pression sur Al-Assad pour qu’il honore les engagements qu’il a déjà pris. L’incapacité d’adopter ces mesures au cours du récent débat sur le renouvellement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne démontre de façon tragique la réticence de certains membres du Conseil à s’acquitter de leurs responsabilités internationales.

Les rapports de l’Agence internationale de l’énergie atomique sur la non-conformité de l’Iran vis-à-vis de ses obligations internationales, et sur ses activités de mise au point d’armes nucléaires renforcent nos profondes préoccupations au sujet des ambitions de l’Iran, et de leurs conséquences sur la sécurité régionale et mondiale. Même si nous reconnaissons que l’Iran a participé aux discussions du groupe des cinq plus un sans poser de conditions préalables, ces pourparlers ne peuvent pas durer indéfiniment alors que les centrifugeuses continuent de tourner à Natanz et Fordou.

L’Iran doit comprendre que la communauté internationale est sérieuse et s’attend à ce qu’il prenne des mesures réelles et concrètes pour arrêter son programme de mise au point d’armes nucléaires avant que les sanctions soient allégées. Pendant des années, le Canada a mis en place des sanctions sévères contre l’Iran. Maintenant, les répercussions de l’embargo sur le pétrole décrété par l’Union européenne, qui a débuté le 1er juillet, commencent à se faire sentir. Ce n’est qu’à travers ce type d’action concertée que nous serons en mesure de faire prendre conscience aux autorités iraniennes que la partie est finie, et que le temps est venu d’arrêter l’enrichissement et de se conformer à ses obligations internationales.

L’objectif de nos sanctions n’est pas le peuple iranien, mais plutôt le régime qui poursuit son programme nucléaire en violation du droit international. C’est un régime qui étouffe la liberté d’expression, l’accès à l’information et les libertés religieuses, et qui empêche le peuple iranien d’avoir une voix démocratique. Pour ces voix qui sont réduites au silence à l’intérieur de l’Iran, nous continuerons de parler.

Au milieu de ces conflits et de cette instabilité, le processus de paix entre Israël et les Palestiniens est retardé. Nous soutenons pleinement les efforts du Quatuor, basés sur sa déclaration de septembre de l'année dernière (voir SG/2178), ainsi que les efforts de la Jordanie en vue de rapprocher les parties. Mais les parties elles-mêmes doivent reprendre les négociations de paix directes sans délai ni conditions préalables. Les actions unilatérales de chacune des parties ne sont pas utiles pour une reprise des négociations puisqu'elles préjugent les résultats. Je rappelle clairement que le Canada ne peut accepter aucun effort renouvelé de la part de l'Autorité palestinienne en vue de changer son statut au sein des Nations Unies. Les enjeux sont trop élevés pour le processus de paix lui-même, mais aussi pour l'Organisation, comme nous l'avons vu dans la situation du financement de l'UNESCO. En revanche, les deux parties doivent cesser de parler des pourparlers, et plutôt retrousser leurs manches, s'asseoir autour d'une table et entamer des négociations sérieuses pour trouver une solution à deux États. L'action concertée pour combattre la violence et l'incitation à la violence aiderait à créer une atmosphère propice la négociation de la paix.

Lumière d'espoir dans cet environnement très sombre, les premières élections présidentielles démocratiques en Égypte ont représenté un moment historique. Mon gouvernement salue cette réalisation exceptionnelle du peuple égyptien – témoignage de ce qui peut arriver quand les gens sont autorisés à exercer leurs droits démocratiques fondamentaux. Mais une élection n'est qu'un début. Le Président Mohamed Morsi a face à lui de nombreux défis. Il s'agira d'un long cheminement vers une gouvernance sans exclusive qui réponde aux aspirations de tous les Égyptiens, pour établir une plus grande liberté, la démocratie, et le respect de la primauté du droit. Nous sommes prêts à soutenir le Président Morsi à cet égard. En effet, l'un des défis urgents auxquels il est confronté est la situation de sécurité précaire qui règne dans la péninsule du Sinaï, et qui a de profondes répercussions sur Israël. A cet égard, nous nous réjouissons de l'engagement du Président Morsi d'honorer les obligations et responsabilités internationales de l'Égypte pour protéger les minorités religieuses.

Le ciel est en effet sombre au-dessus de la région, mais ce Conseil peut choisir d'exercer son pouvoir et son autorité d'agir pour les soutenir. Le moment est venu.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient.

Le Japon continue d'être profondément préoccupé par la détérioration de la situation en Syrie au cours des 16 derniers mois, et déplore profondément la mort de plusieurs milliers de personnes en raison de la poursuite des violences. Nous condamnons le refus des autorités syriennes de respecter leurs propres engagements, de même que leur utilisation accrue d'armes lourdes et toutes les autres violations et abus des droits de l'homme en Syrie. L'effusion de sang continuelle est totalement inadmissible et doit cesser maintenant.

Le Japon a fortement soutenu les efforts diplomatiques de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes, M. Kofi Annan. Nous appelons toutes les parties syriennes, en particulier les autorités syriennes, à mettre en œuvre rapidement et sans conditions le plan en six points de M. Annan. Le plan de transition énoncé dans le communiqué de Groupe d'action sur la Syrie, le 30 juin, doit également être mis en œuvre, dans le but de parvenir à un système démocratique et pluraliste au plan politique.

Le Japon a coopéré avec ses partenaires afin d'exhorter les autorités syriennes à cesser leur violence et à mettre en œuvre des mesures concrètes pour une transition politique dirigée par les Syriens, notamment dans le cadre du groupe des Amis de la Syrie. Le Japon estime qu'il est extrêmement regrettable que, la semaine dernière, en raison de l'exercice du droit de veto, le Conseil de sécurité n'ait pas réussi à s'unir et à parler d'une seule voix (voir S/PV.6810), dans le sillage des efforts internationaux. Le Japon continuera de faire tout son possible à chaque occasion, en coopération avec les pays aux vues similaires.

Le Japon apprécie grandement le travail réalisé avec dévouement par la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS). Dans le même temps, le Japon regrette que la Mission ait dû suspendre ses activités opérationnelles en raison de l'escalade de la violence. Comme il est stipulé dans la résolution 2059 (2012), nous appelons les parties syriennes à garantir la sécurité et la liberté de circulation et d'accès au personnel de la MISNUS. Nous osons en outre croire que le climat politique et de sécurité s'améliorera de manière à ce que la MISNUS puisse remplir efficacement son mandat.

Le Japon est également préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire que connaît le peuple syrien. C'est pourquoi le Gouvernement japonais a décidé en mai de verser une subvention d'aide supplémentaire de 5 millions de dollars en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Nous insistons sur l'importance qu'il y a à autoriser un accès total et sans entrave du personnel humanitaire auprès des personnes qui ont besoin d'aide.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, le Japon a soutenu les efforts des Palestiniens en vue d'établir un État indépendant, et reste disposé à fournir une assistance continue à cet égard. À ce propos, nous appelons Israël à soutenir la stabilité financière de l'Autorité palestinienne, y compris en autorisant le transfert ininterrompu des recettes fiscales vers l'Autorité palestinienne.

Le Japon appuie fermement une solution à deux États permettant à Israël et à un futur État palestinien indépendant de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Il est regrettable que les négociations directes entre les parties soient suspendues depuis près de deux ans. Nous demandons à Israël de ne pas se satisfaire du statu quo sur le terrain et de s'engager véritablement à dialoguer avec les Palestiniens. Nous tenons également à rappeler aux deux parties qu'une solution à deux États ne pourra être obtenue que par le biais de négociations directes et sincères entre les parties concernées. Le Japon espère que le contact entre les négociateurs en vue de renforcer la confiance conduira à la reprise des négociations directes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Compte tenu de l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 50.